



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7576^e séance

Vendredi 11 décembre 2015, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} Power	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Lucas
	Chili	M ^{me} Sapag Muñoz de la Peña
	Chine	M. Wang Min
	Espagne	M. González de Linares Palou
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Lamek
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	M. Linkevičius
	Malaisie	M ^{me} Adnin
	Nigéria	M. Adamu
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Tchad	M. Gombo
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 11 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes appelées à faire un exposé, à participer à la présente séance : M. Ivan Šimonović, Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme; M. John Ging, Directeur de la Division de la coordination et de l'intervention du Bureau de la coordination des affaires humanitaires; et l'Ambassadeur Ertugrui Apakan, Chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) déployée en Ukraine.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Ging et à l'Ambassadeur Apakan, qui participent à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Kiev.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Vice-Secrétaire général, S. E. M. Jan Eliasson, et je lui donne la parole.

Le Vice-Secrétaire général (*parle en anglais*) : La situation dans l'est de l'Ukraine reste tendue et instable. Depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu le 1^{er} septembre, les combats ont dans l'ensemble baissé d'intensité dans toute la zone de conflit. Toutefois, des affrontements sporadiques ont repris ces dernières semaines, avec plus ou moins d'intensité, dans certaines parties des régions de Donetsk et de Louhansk. Les parties ont commencé à mettre en œuvre l'accord sur le retrait des armes dites plus légères de la ligne de contact, mais le processus n'est pas encore achevé. La Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe déployée en Ukraine a constaté que des armes, notamment des mortiers, ont été utilisées partout dans la zone de conflit. Je félicite la Mission qui, sous la direction de l'Ambassadeur

Apakan, s'acquitte de son mandat dans des conditions difficiles. Il est essentiel qu'elle ait un accès complet et sans entrave à toutes les zones couvertes par son mandat. Je suis vivement préoccupé par les actes de harcèlement et d'intimidation dont elle continue de faire l'objet. Ce harcèlement doit cesser immédiatement.

Je salue les efforts soutenus du Groupe de contact trilatéral et de ses quatre groupes de travail, des dirigeants du « format Normandie » et d'autres partenaires. Au niveau diplomatique, des progrès modestes mais tangibles ont été accomplis après la réunion du 2 octobre des dirigeants de la France, de l'Allemagne, de la Russie et de l'Ukraine. Les rebelles dans l'est de l'Ukraine ont annoncé le report des élections locales autoproclamées. Les parties se sont aussi engagées à trouver un compromis sur les modalités de l'organisation d'élections locales en territoire contrôlé par les rebelles, dans le respect des lois ukrainiennes et en conformité avec les pratiques optimales internationales. Comme il ressort des réunions tenues à Minsk par les quatre groupes de travail, c'est l'impossibilité de trouver un compromis sur les questions cruciales restantes qui a empêché les parties de parvenir à un règlement viable. Il s'agit notamment des questions liées aux élections dans les zones tenues par les rebelles.

Nous nous félicitons des discussions qui ont lieu à Berlin pendant et après la réunion du 6 novembre des Ministres des affaires étrangères des pays du « format Normandie ». Nous nous félicitons aussi des améliorations qui ont été apportées au secteur de la sécurité, mais beaucoup reste encore à faire. La majorité des dispositions des accords de Minsk ne sont pas encore mises en œuvre. Le calendrier de mise en œuvre fait l'objet d'interprétations divergentes, tout comme certaines dispositions de l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk, notamment celles relatives aux conditions pour la tenue d'élections locales dans les zones tenues par les rebelles, au contrôle des zones frontalières et au retrait des groupes armés étrangers. L'amnistie, le statut particulier et les amendements constitutionnels figurent aussi sur la liste. Ces problèmes menacent l'ensemble du processus politique.

La zone de conflit reste hautement militarisée, et le risque d'une escalade est sérieux et omniprésent. La Mission spéciale d'observation continue de constater la présence d'armes, y compris d'armes lourdes, le long de la ligne de contact. Il faut également régler en urgence la question des restes explosifs de guerre et des engins

explosifs artisanaux, qui sont maintenant la principale cause de décès et de dommages corporels dans l'est de l'Ukraine. Ce problème requiert une attention soutenue par le biais de programmes de sensibilisation d'éducation et de déminage humanitaire. Une telle action atténuerait les risques, réduirait les souffrances et renforcerait la confiance.

M. John Ging, Directeur de la Division de la coordination et de l'intervention du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui se joint à nous depuis Kiev, nous en dira plus sur la situation humanitaire. Je demande instamment à toutes les parties de permettre un accès sans entrave et inconditionnel à l'aide humanitaire vitale et à garantir la liberté de circulation des civils partout dans le pays. Je prie aussi tous ceux qui ont de l'influence sur les acteurs à faire en sorte que tous les obstacles bureaucratiques et politiques à l'acheminement de l'aide humanitaire soient levés. Je rappelle à toutes les parties qu'elles sont tenues de garantir un accès libre et sans entrave de l'assistance humanitaire partout en Ukraine.

Je suis aussi préoccupé par la façon dont les habitants de la péninsule de Crimée ont été affectés par la coupure de l'électricité venant de l'Ukraine continentale. Les 21 et 22 novembre, des lignes électriques alimentant la Crimée en électricité ont été détruites dans la région ukrainienne de Kherson, laissant une grande partie de la péninsule dans le noir. J'espère que le courant sera totalement rétabli et que l'incident qui a créé la perturbation fera l'objet d'une enquête.

Le mois dernier, on a franchi le cap de deux années écoulées depuis l'éclatement de la crise en Ukraine. Je me rappelle de la visite de bons offices que j'ai effectuée à Kiev au début du mois de mars 2014 et des exposés que j'ai présentés par la suite au Conseil de sécurité depuis l'Ukraine. À l'époque, j'avais demandé au Conseil de faire prévaloir le dialogue, la diplomatie et de garder la tête froide. Aujourd'hui, alors qu'aucun règlement politique global n'est en vue, je réitère cet appel. Il y a deux ans, durant les difficiles premiers jours et semaines de la crise, nous avons fait campagne pour une présence des Nations Unies par le biais de la Mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine et, plus tard, d'une équipe de pays plus large. La Mission continue de mener des tâches cruciales de surveillance, de communication de l'information et de prévention, et le Sous-Secrétaire général aux affaires des droits de l'homme, M. Šimonović, nous en parlera plus en détail.

En conclusion, je voudrais signaler que les accords de Minsk restent la meilleure voie viable et acceptée qui nous reste pour régler ce conflit. Ils doivent être pleinement mis en œuvre. Toutes les parties doivent œuvrer sans délai en faveur d'un règlement politique durable, et tous les concernés doivent faire preuve d'une volonté et d'une souplesse politiques plus grandes. Des millions de femmes, d'enfants, de personnes âgées et de handicapés sont directement affectés de part et d'autre de la ligne de contact. D'autres retards signifieront davantage de souffrances pour le trop grand nombre de personnes qui espèrent passer une période des fêtes pacifique.

L'Organisation des Nations Unies, par le biais des bons offices du Secrétaire général, reste pleinement déterminée à appuyer et à promouvoir la paix et la stabilité d'une façon qui respecte la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Le travail indispensable des acteurs des droits de l'homme, de l'action humanitaire et du développement de l'équipe de pays des Nations Unies en Ukraine restera essentiel. Intensifions notre action commune pour que nous n'ayons pas à nous retrouver ici encore une fois pour écouter un autre exposé à l'occasion du troisième anniversaire de la crise. Faisons en sorte de répondre aux aspirations des citoyens ukrainiens à la stabilité, à la paix, à la réforme et à la prospérité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Vice-Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Šimonović.

M. Šimonović (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de cette occasion qui m'est donnée de présenter un exposé au Conseil de sécurité. Je suis très content que l'Ambassadeur Apakan, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, avec qui j'ai collaboré étroitement dans le cadre de nos activités sur le terrain, soit aussi présent avec nous aujourd'hui par visioconférence.

L'évaluation de la situation en Ukraine faite par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme est basée sur les informations communiquées par la Mission de surveillance des droits de l'homme de l'ONU au cours des 20 derniers mois depuis les zones contrôlées tant par le Gouvernement que par les groupes armés. La Mission a aussi continué de surveiller la situation des droits de l'homme en République autonome de Crimée, dont le statut a été défini dans la résolution 68/262 de l'Assemblée générale, relative à

l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Le douzième rapport, couvrant la période allant du 16 août au 15 novembre, a été publié il y a deux jours.

Les derniers mois ont été marqués par une désescalade notable des hostilités, même si elles n'ont pas complètement cessé. Le nombre de bombardements de zones habitées a considérablement diminué. Le nombre de victimes civiles, en particulier du fait des bombardements, a lui aussi fortement diminué. Le nombre total de victimes civiles recensées par la Mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine entre le 16 août et le 15 novembre s'est élevé à 47. Cela représente une très nette baisse par rapport à la période précédente qui allait du 16 mai au 15 août, au cours de laquelle nous avons recensé 105 victimes. La période actuelle est la plus longue depuis le début du conflit durant laquelle aucun bombardement aveugle à grande échelle visant des zones habitées ne s'est produit, et les rapports faisant état de personnes tuées dans des bombardements sont rares.

Cependant, des personnes continuent d'être tuées, de plus en plus souvent par des restes explosifs de guerre et des engins explosifs improvisés. Le pourcentage de civils tués ou blessés par des restes explosifs ou des engins improvisés au cours des derniers mois est environ de 80%. Par ailleurs, nous ne devons pas oublier que le calme relatif qui règne actuellement dans la zone de conflit pourrait n'être qu'une nouvelle manifestation de la tendance observée régulièrement en Ukraine depuis le début du conflit : un regain d'hostilités faisant un grand nombre de victimes civiles, suivi d'un accord de cessez-le-feu, qui est à son tour suivi d'une diminution des hostilités et du nombre de victimes civiles, puis d'une nouvelle escalade des hostilités. Ce cycle ne doit pas perdurer. Le nombre total de victimes du conflit est déjà trop élevé. Entre le début des hostilités, mi-avril 2014, et le 7 décembre 2015, au moins 9 115 personnes ont été tuées dans la zone de conflit dans l'est de l'Ukraine. Comme par le passé, c'est une estimation prudente. On estime que le nombre exact de victimes du conflit est plus élevé. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme estime que la mise en œuvre des accords de Minsk est la seule stratégie viable qui permettra de trouver une solution pacifique dans le Donbass, ce qui est essentiel au règlement de la crise des droits de l'homme en Ukraine.

Dans la zone de combats, la priorité absolue reste d'éviter que des zones habitées ne soient bombardées, mais aussi de poursuivre les activités de déminage.

Toutes les parties aux hostilités doivent enquêter sur tous les incidents dans lesquels des civils ont trouvé la mort suite à des actes militaires, et nous les encourageons à créer des cellules spéciales en vue de limiter le nombre de victimes civiles. Il est urgent d'étendre les activités de déminage, notamment en créant des mécanismes de coordination appropriés, en établissant des cartes des zones minées et en menant des activités pédagogiques et de sensibilisation aux risques posés par les mines des deux côtés de la ligne de contact. À cet égard, nous constatons avec satisfaction que le débat sur les activités communes de déminage progresse au sein du Groupe de contact trilatéral concernant l'Ukraine. Le sous-groupe chargé de conduire et de coordonner les activités de lutte antimines appuie les efforts visant à diminuer les risques encourus par la population locale.

Une des plus terribles conséquences du conflit est l'attente qu'une action se mette en place pour rechercher les personnes disparues et retrouver et identifier les restes humains. Selon le Ministère de l'intérieur ukrainien, au 18 septembre, plus 3 000 personnes étaient toujours portées disparues. Trois facteurs semblent essentiels dans le contexte des recherches. Premièrement, il faut renforcer la coordination entre les organes gouvernementaux en Ukraine, en particulier le Ministère de l'intérieur, les services de sécurité et le Ministère de la défense. Cela permettrait aux familles des personnes disparues de s'adresser à un mécanisme unique. Deuxièmement, la société civile doit participer plus activement à ces efforts. Enfin et surtout, il faut une interaction avec les acteurs pertinents dans les territoires contrôlés par les groupes armés.

J'en viens maintenant à la situation dans l'est. Même si la situation militaire sur le terrain est relativement calme, l'absence d'état de droit rend la situation des droits de l'homme des quelque 2,7 millions de personnes qui vivent dans les territoires contrôlés par les républiques populaires autoproclamées de Donetsk et de Louhansk extrêmement difficile. Des violations des droits de l'homme continuent d'être signalées dans ces territoires, notamment des meurtres, des actes de torture et des mauvais traitements, des cas de détentions illégales et de travail forcé. Les droits des populations locales ne sont toujours pas protégés efficacement, le principe de responsabilité n'est pas appliqué et rien n'est fait pour remédier à cette situation. Les lieux de détention des groupes armés restent pour ainsi dire inaccessibles, ce qui empêche tout contrôle indépendant, et les organismes internationaux, notamment la Mission de surveillance des droits de l'homme, n'ont pas accès

aux détenus. Ce sont les endroits où des violations des droits de l'homme sont le plus souvent signalées et où les victimes sont les plus vulnérables.

Je vais donner un exemple. Le 15 octobre, la Mission de surveillance des droits de l'homme a interrogé un homme qui a été retenu prisonnier pendant un an par les groupes armés. Il a décrit en détail les conditions de détention dans les anciens locaux des services de sécurité ukrainiens à Donetsk, à savoir la surpopulation, l'alimentation insuffisante et l'absence de soins médicaux adéquats, ainsi que les mauvais traitements, la torture et le travail forcé. Il a également donné de nombreux exemples d'actes de torture subis par lui et d'autres détenus, y compris des femmes, notamment des simulacres d'exécution, des passages à tabac et des électrocutions.

Il reste par ailleurs difficile pour les habitants des territoires contrôlés par les groupes armés d'exercer leurs droits socioéconomiques, en particulier en ce qui concerne l'accès à des soins médicaux de qualité, le logement, les services et les avantages sociaux, à quoi s'ajoute l'insécurité en matière de logement et des droits fonciers et de propriété, notamment les confiscations possibles et l'absence de mécanisme de compensation lorsque des biens ont été endommagés, saisis ou pillés. L'arrivée de l'hiver et les obstacles rencontrés par les organismes humanitaires pourraient aggraver la situation.

Une personne interrogée récemment par l'équipe du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) à Donetsk a affirmé, « nous avons peur de donner la vie et nous avons peur de mourir ». Du fait de la détérioration continue de la situation économique et de l'absence d'emplois, même un enterrement est devenu inabordable pour certaines familles. En outre, les documents d'enregistrement des actes d'état civil – naissances, décès, mariages, divorces et certificats médicaux – délivrés dans les territoires contrôlés par les groupes armés sont considérés comme non valides par les autorités ukrainiennes. Cela empêche les personnes concernées d'avoir accès aux services sociaux et médicaux de base. J'ai entendu de nombreux exemples des difficultés rencontrées par la population pour faire reconnaître la validité de certains documents ou en obtenir de nouveaux. On craint que les enfants qui naissent actuellement demeurent apatrides. Il faut prendre des mesures immédiates pour régler ce problème.

Le HCDH constate également que l'autocensure est généralisée et que les professionnels des médias semblent incapables d'exercer la moindre liberté d'expression dans l'est. Par ailleurs, très peu de rassemblements remettant en question les politiques des républiques populaires autoproclamées de Donetsk et de Louhansk ont été organisés car la population dit craindre de se rassembler et de protester. La majorité des acteurs de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme sont dans l'incapacité d'agir.

Les restrictions à la circulation de part et d'autre de la ligne de contact imposées par le Gouvernement ukrainien en janvier restent une des principales difficultés auxquelles sont confrontées les personnes qui vivent dans la zone de conflit. Ces personnes éprouvent de ce fait un sentiment d'isolement croissant, ce à quoi s'ajoutent un accès restreint aux soins médicaux et aux prestations sociales ainsi que la rupture des liens familiaux. Les gens passent souvent des heures, voire des nuits, à faire la queue pour passer une succession de points de contrôle, et l'accès à l'eau et à l'assainissement est limité. La présence de mines le long des couloirs de transport officiels pose une menace supplémentaire à la sécurité. Les efforts déployés par le Gouvernement ukrainien pour rétablir l'ordre public dans la zone de conflit continuent de s'accompagner d'allégations de disparitions forcées, de détentions arbitraires et au secret, ainsi que d'actes de torture et de mauvais traitements infligés à des personnes soupçonnées d'avoir porté atteinte à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, participé à des activités terroristes ou de soutenir les républiques populaires autoproclamées de Donetsk et de Louhansk. Les membres des services de sécurité ukrainiens semblent jouir d'un degré d'impunité élevé, et les allégations les concernant font rarement l'objet d'enquêtes. Le comportement des membres des forces de l'ordre ukrainiennes qui sont sous l'autorité du Ministère de l'intérieur suscite également la préoccupation.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme réaffirme qu'une enquête sérieuse et diligente doit être effectuée pour chacun des cas signalés de violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire par l'armée et les forces du maintien de l'ordre ukrainiennes, que les responsables doivent être traduits en justice, et que les victimes doivent être indemnisées.

Les individus qui ont tué des manifestants et qui ont commis d'autres violations des droits de l'homme durant les événements survenus sur la place Maïdan,

à Kiev, entre novembre 2013 et février 2014, n'ont toujours pas eu à répondre de leurs actes. De même, aucun progrès n'a été enregistré dans l'établissement des responsabilités relatives à la mort de 48 personnes au cours des violences du 2 mai 2014 à Odessa, et les procédures pénales jusqu'ici ne semblent pas être impartiales.

Rétrospectivement, la situation des droits de l'homme en Crimée n'a montré aucun signe d'amélioration en 2015. Pour l'essentiel, il n'est toujours pas possible d'exprimer des vues qui diffèrent de celles promues par les autorités de fait et par la Fédération de Russie. Les personnes considérées comme étant dans l'opposition font l'objet d'intimidations et de persécutions. Les forces du maintien de l'ordre et le système judiciaire sont utilisés comme des instruments de répression. Les organes de presse des Tatars de Crimée ont été réduits au silence. Sept Tatars de Crimée qui avaient participé à une manifestation pro-ukrainienne en février 2014 ont été arrêtés cette année. Aucun progrès n'a été réalisé s'agissant des enquêtes sur le meurtre de Reshat Ametov et sur la disparition de militants pro-ukrainiens en 2014.

Un fait nouveau récent a attiré un regain d'attention sur la Crimée : il s'agit du blocus commercial lancé en septembre par les dirigeants tatars de Crimée en Ukraine. Autre fait nouveau, quatre antennes de transmission – situées en Ukraine continentale – qui fournissent de l'électricité à la Crimée ont été endommagées. Si les autorités de fait de la Crimée ont redirigé les ressources énergétiques existantes vers les infrastructures sociales les plus indispensables, comme les hôpitaux, les répercussions de cette situation en termes de droits de l'homme ont été particulièrement sévères pour les personnes seules, à mobilité réduite et à faible revenu vivant dans des zones écartées.

Sur une note positive, au cours de la période considérée, le Gouvernement ukrainien a adopté une stratégie nationale de défense des droits de l'homme et a commencé à élaborer un plan d'action pour l'appliquer. L'Ukraine a étendu la compétence de la Cour pénale internationale, qui s'appliquait à la période des événements survenus sur la place Maïdan, aux crimes commis après le 20 février 2014, y compris, en conséquence, aux violences observées le 2 mai 2014 à Odessa et au conflit dans l'est. Les amendements constitutionnels portant sur la décentralisation ont d'autre part été adoptés en première lecture. Nous accueillons favorablement tous ces faits nouveaux.

Enfin, je voudrais dire quelques mots sur les perspectives d'avenir. Dans les territoires contrôlés par les groupes armés, la priorité est de libérer toutes les personnes détenues illégalement et de permettre aux observateurs indépendants, notamment aux organisations internationales, d'accéder aux lieux de détention. À cet égard, nous avons appris avec satisfaction la déclaration faite récemment par Martin Sajdik, le Représentant spécial, en Ukraine et au sein du Groupe de contact trilatéral sur l'Ukraine, du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, selon laquelle il est très important de progresser sur la voie de la libération des détenus avant la nouvelle année. Ayant plaidé en faveur de l'inclusion, dans les accords de Minsk, de l'échange de la totalité des prisonniers détenus par les deux parties, nous invitons à présent à l'application intégrale et prompte de cette disposition.

Concernant le Gouvernement ukrainien, le HCDH accorderait la priorité à la justice et à l'établissement des responsabilités pour les violations commises durant les événements de la place Maïdan, aux violences observées le 2 mai 2014 à Odessa, et aux violations des droits de l'homme signalées dans la zone de conflit armé.

Nous appelons également le Gouvernement ukrainien à reconsidérer les restrictions imposées en janvier 2015 à la liberté de circulation le long de la ligne de contact. Nous attendons également avec intérêt que le Gouvernement, appliquant la décision de la Haute Cour administrative de l'Ukraine, recommence à verser les retraites et prestations dues aux personnes vivant dans les zones contrôlées par les groupes armés, et à adopter des amendements à la loi sur les personnes déplacées.

À titre de mesure de confiance supplémentaire axée sur les droits de l'homme et sur l'aide humanitaire, nous encourageons le Gouvernement ukrainien à reconnaître les documents d'état-civil tels que les actes de naissance, de décès et de mariage délivrés dans les territoires contrôlés par les groupes armés, conformément à la jurisprudence de la Cour internationale de Justice et de la Cour européenne des droits de l'homme.

S'agissant de la Crimée, nous réaffirmons qu'il importe que les observateurs du HCDH se voient accorder l'accès à la péninsule afin de pouvoir surveiller efficacement et sans délai, la situation des droits de l'homme qui, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, ne montre aucun signe d'amélioration.

Les condamnations d'Oleg Sentsov et d'Aleksandr Kolchenko sont de récents exemples du non-respect des principes relatifs au droit à un procès équitable. Des mesures doivent être prises d'urgence pour traiter de toutes les affaires de disparition, ainsi que de l'assassinat de Reshat Ametov en mars 2014.

Nous appelons également à permettre à tous les résidents criméens d'exercer sans entrave leur liberté de réunion pacifique, d'expression et de religion et exhortons les autorités de fait et la Fédération de Russie à accepter et à protéger toutes les formes d'expression non violente, notamment les droits culturels and linguistiques.

En 2016, le HCDH continuera d'assurer le suivi et la défense de la situation des droits de l'homme en Ukraine. Nous prévoyons de surveiller certains droits de l'homme particuliers, notamment les plus menacés, et d'étendre notre présence à l'est en ouvrant un nouveau bureau à Kramatorsk et en accroissant les effectifs du personnel à Donetsk et à Louhansk. Nous nous tenons également prêts à faciliter un certain nombre de visites dans le pays en vertu des dispositions de procédures spéciales, de manière que le Conseil puisse disposer d'une vision plus précise et plus complète de la situation des droits de l'homme.

Dernier point, mais non des moindres, nous prévoyons d'appuyer la mise en œuvre du plan d'action national pour les droits de l'homme, en œuvrant de concert avec le Conseil de l'Europe, le système des Nations Unies en Ukraine et les autres partenaires internationaux pour mener des activités supplémentaires d'assistance technique, afin de renforcer les capacités des acteurs nationaux et locaux, notamment le Bureau du Médiateur et les organisations non gouvernementales, ce qui contribuera à renforcer la protection des droits de l'homme pour tous. La détérioration de la situation économique va rendre les réformes nécessaires plus difficiles, et l'appui international sera indispensable à leur réussite.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Šimonović de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Ging.

M. Ging (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner l'occasion, depuis Kiev, d'informer le Conseil de la situation humanitaire au nom de M. Stephen O'Brien, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence. Je viens moi-même de rentrer

d'une mission dans l'est de l'Ukraine, où j'ai observé l'impact dévastateur du conflit, en particulier sur les plus vulnérables : les personnes âgées et les malades.

Environ 2,7 millions de personnes vivent dans des zones non contrôlées par le Gouvernement, où la liberté de circulation est limitée, et 800 000 personnes vivent dans des conditions difficiles et dangereuses le long de la ligne de contact entre les zones contrôlées par le Gouvernement et celles qui ne le sont pas. L'on compte désormais jusqu'à 1 million de personnes déplacées dans le pays même, et plus de 1 million d'autres ont fui le pays.

Ces derniers jours, j'ai été témoin des difficultés et épreuves physiques et mentales intolérables subies par la population, dont de très nombreuses personnes âgées, simplement pour se déplacer dans leur propre pays pour avoir accès aux services fondamentaux que sont les soins de santé et les services de retraite. Comme l'a également dit le Sous-Secrétaire général Šimonović, ces personnes doivent former sur le côté des voies publiques des files d'attente de plusieurs heures dans le seul but de pouvoir franchir les lignes de contact, passant souvent la nuit dans un froid extrême, sans abri ni installations sanitaires.

Il y a presque un an, nous nous félicitons des engagements pris avec les accords de Minsk, qui promettaient la sécurité d'accès, d'acheminement, de stockage et de distribution de l'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin. Mais ces engagements n'ont pas été honorés. En juillet, l'ONU et les organisations non gouvernementales internationales ont reçu l'ordre des autorités de fait, dans les zones non contrôlées par le Gouvernement de Louhansk et Donetsk, de s'inscrire en vue de recevoir une accréditation officielle. Du fait des contraintes découlant des conventions internationales, nous n'avons pas pu le faire et les autorités de fait ont donc imposé ce qui, dans les faits, équivaut à une suspension de quatre mois des activités des organismes d'aide internationaux, expulsant parallèlement de ces zones la majorité des acteurs humanitaires.

Je proteste, dans les termes les plus énergiques, contre la suspension des programmes humanitaires et l'expulsion des travailleurs humanitaires, ce qui constitue une violation flagrante des normes et principes internationaux. L'interruption des programmes de protection, d'alimentation, de santé, d'approvisionnement en eau, d'hébergement et de relèvement a eu un effet dévastateur sur des populations déjà vulnérables et meurtries. L'un des exemples alarmants de l'incidence

de ces mesures concerne la cessation d'un programme de Médecins sans frontières, qui traitait 146 patients atteints de la tuberculose multirésistante, accroissant ainsi considérablement les risques de propagation de la tuberculose pharmacorésistante dans ces zones.

Je me félicite des récents progrès réalisés avec les autorités dans les régions de Louhansk non contrôlées par le Gouvernement à la suite de la récente visite du Coordonnateur des secours d'urgence. Dans ces zones, des institutions spécialisées des Nations Unies et une organisation non gouvernementale internationale, ainsi que le Comité international de la Croix-Rouge, ont pu reprendre leur travail. Hier, j'ai immédiatement pu constater les effets positifs de ces programmes. Mais il reste encore tant à faire et, en raison de l'arrivée de l'hiver, j'ai demandé de toute urgence aux autorités de facto de permettre le retour immédiat de toutes les organisations humanitaires internationales.

Par ailleurs, dans les zones de Donetsk non contrôlées par le Gouvernement, les programmes d'aide humanitaire des Nations Unies sont toujours suspendus, deux organisations humanitaires seulement ayant été autorisées à reprendre leurs opérations. Environ 37 membres nationaux et 12 membres internationaux du personnel des Nations Unies sont présents dans le pays et disposés à travailler, mais ils n'y sont pas autorisés. Cela n'est ni viable ni acceptable. Nous avons besoin de toute urgence que les choses changent. C'est pourquoi je demande aux membres du Conseil de nous aider sur cette question afin de pouvoir garantir le retour de tous les organismes d'aide dans ces zones.

Nous saluons et apprécions la coopération ouverte, constructive et productive que nous entretenons avec le Gouvernement ukrainien, mais je me dois par ailleurs d'ajouter ma voix à celle du Sous-Secrétaire général Šimonović pour demander à ce que des solutions soient trouvées de toute urgence afin de surmonter les obstacles administratifs entravant la fourniture des articles et services humanitaires essentiels. Par exemple, la réduction récente du volume d'eau courante acheminée à travers les lignes de contact a de sérieuses répercussions sur la santé des habitants de ces régions, en particulier les personnes les plus vulnérables,

Il est inacceptable que certaines lois interdisent le transport de marchandises faisant cruellement défaut vers les zones non contrôlées par le Gouvernement. Je suis également profondément préoccupé par un projet de loi qui, s'il était adopté, interdirait le transfert de l'eau et

de l'électricité à travers les lignes de contact; cela aurait des conséquences désastreuses sur la population civile.

L'ONU et les organisations non gouvernementales internationales, en dépit des obstacles qu'elles rencontrent, continuent de prêter leur concours là où elles le peuvent. En 2015, 2,1 millions de personnes ont eu accès à l'eau potable, près de 320 000 ont reçu une aide alimentaire, plus de 230 000 personnes se sont vu fournir des articles non alimentaires et 75 000 personnes ont bénéficié de consultations médicales mobiles. Cela illustre bien le dévouement et la détermination des organismes humanitaires ainsi que la générosité de tous ceux qui fournissent des fonds.

Enfin, ces derniers jours, j'ai été témoin du caractère inhumain, indigne et inutile des souffrances endurées par les populations de l'est de l'Ukraine qui s'efforcent de vaquer à leurs occupations quotidiennes. Ce conflit a des effets inacceptables sur ceux qui sont les moins à même de l'endurer. C'est bouleversé que je rentrerai demain à New York, après avoir vu de mes yeux toute l'inhumanité dont sont victimes les personnes âgées et les enfants dans les zones touchées par le conflit. Les espoirs s'accrochent au fragile cessez-le-feu, qui continue d'être respecté depuis le mois de septembre. J'appelle sincèrement tous ceux qui ont un quelconque pouvoir ou une quelconque influence à accorder une attention particulière au sort des civils touchés par ce conflit afin d'agir en vue de les aider. Ils ont désespérément besoin de notre aide, et ce de toute urgence.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ging de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Apakan.

M. Apakan (*parle en anglais*) : Je remercie la Présidente de me donner l'occasion de présenter au Conseil de sécurité un exposé sur l'Ukraine.

Une période de calme relatif a débuté le 1^{er} septembre et a duré six semaines, ce qui prouve que la tranquillité est possible si toutes les parties font preuve du maximum de retenue. Le cessez-le-feu est en grande partie maintenu, apportant ainsi à la population locale des changements positifs. Toutefois, les violations se sont concentrées autour de plusieurs foyers de tension dans la région de Donetsk; leur nombre s'est en outre accru au cours des dernières semaines. Près de 70 à 90 % d'entre elles sont commises dans des endroits comme Pisky, Spartak ou Horlivka, où des journées d'intenses combats localisés alternent avec des jours de calme

relatif. Les violations du cessez-le-feu ne semblent pas traduire une quelconque intention de procéder à une expansion militaire, mais elles provoquent une reprise des tirs et des affrontements armés, ce qui, par ricochet, entraîne une nouvelle érosion du climat de confiance.

Les violations du cessez-le-feu sont imputables aux deux camps et impliquent le plus souvent l'utilisation d'armes légères et de petit calibre. Toutefois, je tiens à faire remarquer que certaines armes lourdes interdites continuent d'être utilisées. La Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) l'a affirmé publiquement.

Cette situation imprévisible constitue un obstacle au règlement politique et au retour à la normale. Seul un cessez-le-feu général le long de la ligne de contact peut instaurer la confiance. C'est le préalable essentiel à la paix. Une autre question importante concerne le très grand nombre de mines et de munitions non explosées présentes dans la zone de conflit. À cet égard, il faut prendre des mesures d'urgence. Les accords de Minsk établissent clairement les responsabilités des parties sur ce point.

Par ailleurs, la situation humanitaire demeure un sujet de préoccupation. L'accès à l'eau, au chauffage et aux soins médicaux constitue un problème urgent dans nombre de régions. Les longues files d'attente aux postes de contrôle exposent les populations aux dangers des mines et des bombardements. Je tiens à rappeler que cela touche les personnes se trouvant dans le voisinage de la ligne de contact, notamment les personnes âgées, les enfants et les déplacés. Nous suivons de près la situation et, à cet égard, coopérons étroitement avec l'ONU et ses institutions spécialisées. Nous les remercions de leur coopération. Je voudrais également signaler que nous collaborons avec les institutions ukrainiennes sur les questions humanitaires, et nous leur en sommes également reconnaissants.

Les accords de Minsk stipulent que la Mission spéciale d'observation doit faciliter et surveiller le retrait des armes lourdes. C'est là un élément central de notre travail. Je coordonne le Groupe de travail sur la sécurité. À cet égard, nous coopérons aussi étroitement avec le Groupe de contact trilatéral et avec d'autres groupes de travail sur les questions politiques, économiques et humanitaires.

Le 29 septembre, le Groupe de travail sur la sécurité a trouvé un accord sur un additif concernant le retrait des chars et de certaines armes. Dans une large

mesure, le processus de mise en œuvre de ce dispositif s'avère fonctionnel, le calendrier de retrait ayant été en grande partie respecté. Toutefois, nous sommes toujours confrontés à un certain nombre de difficultés, de lacunes et d'incohérences. Nous demandons aux parties de respecter la lettre et l'esprit des accords. De même, nous avons eu des problèmes s'agissant du retrait des armes lourdes, qui aurait déjà dû être achevé depuis le mois de février.

Le 16 octobre, nous avons informé les parties de la mise en place d'un régime de vérification plus strict. Toutefois, depuis lors, aucun progrès notable concernant le retrait des armes lourdes n'a pu être enregistré, même si je reconnais que les signataires ont commencé à coopérer.

Un autre aspect de notre travail au sein du Groupe de travail de sécurité est la lutte antimines. Pour ce faire, la Mission spéciale d'observation tente de parvenir à un accord sur un ensemble de principes universels. À la 19^e réunion du Groupe de travail, les participants se sont également mis d'accord sur l'ordre des priorités pour les opérations de déminage dans cinq zones, qui se rapportent à l'électricité, à l'eau et aux chemins de fer dans la région. Cependant, il faut poursuivre les efforts pour établir, de commun accord, une liste de 12 zones prioritaires qui doivent être déminées avant la fin de l'année.

Le Mission spéciale d'observation demeure une mission sensible, étant donné qu'elle mène ses opérations dans une zone de conflit. L'objectif principal de notre mandat est la stabilisation et la normalisation de la situation en Ukraine. La Mission continue de se développer en termes d'effectifs, géographiquement et en ce qui concerne l'utilisation de la technologie. Nous avons maintenant sur le terrain 650 observateurs, en provenance de 44 États participants, auxquels viendront s'ajouter huit autres observateurs d'ici au mois de mars. Nous continuons à ouvrir de nouvelles bases afin de renforcer notre présence dans la zone de conflit. Il y a deux jours, nous avons ouvert une nouvelle base permanente à Horlivka et à Debaltseve, deux zones situées sur la ligne de contact. Nous comptons ouvrir encore davantage de bases. La Mission spéciale d'observation joue le rôle qui lui revient en vue de la désescalade sur le terrain. Nous sommes restés sur place même dans les circonstances les plus difficiles, et nous avons facilité et négocié de nombreux cessez-le-feu locaux. Nous avons organisé des consultations importantes pour que des travaux de réparation d'infrastructures essentielles et de services

publics de distribution puissent être effectués, et nous continuerons à le faire. La liberté de mouvement pour la Mission spéciale d'observation est également importante pour mener à bien le processus de vérification. Nous faisons toujours face à des cas d'interdiction d'accès, notamment dans certaines zones de la région frontalière. Nous avons toujours besoin d'un appui politique pour résoudre ce problème.

Je voudrais maintenant me tourner vers l'avenir et énoncer les principales priorités pour la prochaine phase. Premièrement, les deux parties au conflit doivent respecter et consolider le cessez-le-feu. Deuxièmement, nous poursuivrons nos efforts pour parvenir à un consensus sur les principes qui guideront l'action antimines. Troisièmement, il faudra procéder au retrait d'armes lourdes. Les parties ont déjà conclu un accord permanent à ce sujet. Quatrièmement, nous devons poursuivre nos efforts sur le terrain pour faciliter la réparation d'infrastructures essentielles. Cinquièmement, si la situation sur le terrain le permet, nous sommes prêts à appuyer la mise en œuvre d'un règlement politique éventuel et à jouer le rôle qui nous revient conformément à notre mandat.

Pour terminer, toutes les activités de la Mission spéciale d'observation sont guidées par l'objectif de normalisation et de stabilisation de la situation en Ukraine. Ces efforts vont se renforcer au fur et à mesure que nos effectifs augmenteront. Toutefois, les deux parties au conflit doivent faire preuve de la volonté politique pour parvenir à un cessez-le-feu intégral, à une solution politique et à la paix. Les étapes prochaines sont claires et ont été définies d'un commun accord dans les documents de Minsk. La Mission spéciale d'observation de l'OSCE continuera d'appuyer l'application de ces dispositions, conformément à son mandat et avec objectivité et impartialité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Apakan de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Linkevičius (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Jan Eliasson, Vice-Secrétaire général; M. Ivan Šimonović, Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme; M. John Ging, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA); et l'Ambassadeur Apakan, Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la

coopération en Europe (OSCE) déployée en Ukraine, de leurs exposés.

Vingt-deux mois se sont écoulés depuis le début de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Depuis près de deux ans maintenant, l'Ukraine fait face à un conflit lancé sous de faux prétextes et appuyé par une campagne agressive de propagande et de haine. Le redécoupage des frontières de l'Ukraine par la force au début de 2014 et les violations persistantes de sa souveraineté et de son intégrité territoriale continuent de remettre en cause le système international fondé sur des règles.

L'agression non provoquée de la Russie contre l'Ukraine a déjà fait plus de 9 000 morts, plus de 20 000 blessés et plus de 1,5 million de déplacés à l'intérieur de l'Ukraine et a forcé 1 million de personnes à chercher refuge à l'étranger. Cinq millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire. Vu que l'hiver approche de, les conditions de vie de ces personnes qui ont besoin d'aide sont encore plus difficiles, alors qu'aujourd'hui, ce conflit ne fait plus les gros titres. Après une brève accalmie cet automne, la situation s'est détériorée de nouveau en novembre. Il est évident que les accords de paix ne seront pas pleinement mis en œuvre en 2015. La Mission spéciale d'observation de l'OSCE continue d'enregistrer des violations quotidiennes du cessez-le-feu. L'impunité, l'anarchie et les violations persistent dans les zones contrôlées par les militants clandestins. Rien que la semaine dernière, les observateurs de l'OSCE ont subi des menaces à l'aide de fusils mitrailleurs. La Crimée – qui fait partie intégrante de l'Ukraine – est toujours occupée, en violation des principes fondamentaux du droit international, de la Charte des Nations Unies, du Mémorandum de Budapest et des traités bilatéraux. Tout cela, malgré que la résolution 68/262 de l'Assemblée générale sur l'intégrité territoriale de l'Ukraine soit très claire quant au caractère illégal de l'annexion de la Crimée et à la souveraineté, à l'indépendance politique, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine au sein de ses frontières internationalement reconnues.

Alors que nous approchons de la fin de l'année, il est malheureusement très probable que cette crise se transforme en un autre « conflit gelé » en Europe. De tels conflits sont déjà trop nombreux. Cinq des six pays parties au Partenariat oriental de l'Union européenne qui ont des frontières communes avec la Russie connaissent des conflits prolongés. Au Moldova, la Russie continue d'inciter au séparatisme. Les atteintes à l'intégrité

territoriale de la Géorgie se poursuivent sans relâche. C'est une tendance qui est on ne peut plus évidente.

Les accords de Minsk ne sont peut-être pas parfaits, mais c'est tout ce que nous avons. Il n'y a pas d'autre option à l'heure actuelle. Nous appuyons les efforts diplomatiques entrepris dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral sous l'égide de l'OSCE. Dans le même temps, nous condamnons les tendances récentes visant à modifier la séquence des engagements pris au titre des accords de Minsk et à accroître la pression sur l'Ukraine pour qu'elle honore ses engagements politiques, plutôt que sur la Russie et les militants qui agissent pour son compte pour qu'ils honorent leurs engagements en matière de sécurité.

Une paix véritable passe impérativement par la pleine application des accords de Minsk. Cela signifie la pleine application de ces accords par la Russie, qui est une partie à ce conflit et qui a la responsabilité directe d'œuvrer en faveur de la désescalade. Entre autres choses, la Russie doit retirer ses armes, ses soldats et ses mercenaires du territoire ukrainien, cesser d'apporter son appui aux groupes armés illégaux et permettre à l'Ukraine de reprendre le plein contrôle de ses frontières internationales. Tous les otages et toutes les personnes détenues illégalement, y compris Nadiya Savchenko, une pilote ukrainienne, Oleg Sentsov et d'autres, doivent être libérés. En ce qui concerne les élections locales, nous sommes toujours préoccupés par le fait que, même si elles étaient reportées à 2016, les élections dans les territoires occupés par les militants qui agissent pour le compte de la Russie, en présence de soldats étrangers sur le terrain, ne seront ni libres ni régulières. Il revient aux observateurs de l'OSCE de vérifier si les conditions sont réunies pour la tenue des élections et d'évaluer leur légitimité. Nous avons vu les résultats du référendum organisé sous la menace des armes en Crimée. Nous ne voulons pas nous retrouver devant la même situation. Il faut assurer le retrait de toutes les armes étrangères et de tous les combattants étrangers, de préférence avant les élections, pour qu'elles soient libres et régulières.

Du fait de l'absence d'une protection efficace des droits de l'homme dans les zones contrôlées par les militants qui agissent pour le compte de la Russie, les populations sont exposées à des violations graves des droits de l'homme, notamment les meurtres, la torture, les traitements dégradants, les détentions illégales et le travail forcé, comme cela a été indiqué dans les exposés. Nous devons continuer à attirer l'attention sur l'anarchie et l'impunité qui règnent dans ces zones, et nous devons

veiller à ce que les auteurs de ces actes rendent des comptes un jour. Par conséquent, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la Mission de l'ONU de surveillance des droits de l'homme en Ukraine doivent poursuivre leurs travaux et continuer à rendre compte de l'évolution de la situation. Nous saluons leurs efforts. En outre, les observateurs de l'ONU, de l'OSCE, du Conseil de l'Europe et d'autres organisations doivent être autorisés à entrer sur le territoire de la Crimée pour enquêter sur le climat de plus en plus restrictif qui y règne et sur les atteintes aux droits de ses habitants, en particulier la communauté tatare autochtone.

Les sanctions imposées à la Fédération de Russie suite à son annexion illégale de la Crimée et à sa déstabilisation délibérée de l'Ukraine doivent rester en vigueur jusqu'à la mise en œuvre intégrale des accords de Minsk.

Le Conseil également a ses responsabilités. Il a appuyé à l'unanimité l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk, qui a été adopté en février, et doit tenir la promesse qu'il a faite d'exiger leur pleine mise en œuvre. Mais surtout, nous ne devons pas laisser s'envenimer le conflit qui se poursuit en Ukraine ni l'oublier pour la simple raison que nous sommes confrontés à d'autres défis urgents, à d'autres conflits urgents. Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur les violations continues des idéaux, des principes et des règles de conduite qui régissent l'Organisation, l'ensemble du processus et le système international tout entier depuis des décennies. Si nous ne défendons pas ces valeurs et ces principes, cela ne fera qu'enhardir ceux qui sont prêts à défier l'ordre international, entraînant encore plus de conflits, plus d'instabilité, plus de souffrances.

La communauté internationale doit continuer à aider l'Ukraine sur la voie des réformes, où des progrès considérables ont déjà été accomplis. L'Ukraine et les Ukrainiens ont le droit de créer leur propre avenir, à l'abri de toute contrainte et de la menace des armes de leur puissant voisin.

La Lituanie réaffirme son appui à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, dont la Crimée fait partie intégrante. En soutenant l'Ukraine, nous soutenons notre propre liberté, notre propre indépendance et notre droit de vivre à l'abri de la peur et dans la paix.

M. Lamek (France) : Je remercie le Vice-Secrétaire général et tous les autres intervenants de leurs exposés. Il était important qu'ils puissent tous s'exprimer

aujourd'hui afin de donner au Conseil une vision précise de l'évolution de la situation sur le terrain, sur les plans politique, sécuritaire, mais également humanitaire et des droits de l'homme. Nous considérons que le Conseil est plus que jamais dans son rôle en évoquant l'ensemble de ces thématiques, qui sont toutes étroitement liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales et donc aux responsabilités du Conseil.

Je remercie le Ministre lituanien des affaires étrangères de sa déclaration, et je remercie de sa participation le Ministre ukrainien des affaires étrangères. Je tiens à l'assurer de l'engagement de la France en faveur de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

La résolution de la crise dans l'est de l'Ukraine constitue pour la France un objectif prioritaire. Le Président de la République l'a une nouvelle fois souligné lors de son récent déplacement à Moscou, en rappelant combien notre détermination à trouver une solution pour un règlement politique de la crise demeure inchangée.

Au sein du format Normandie, la France et l'Allemagne sont pleinement engagées en faveur de la mise en œuvre complète et rapide des accords de Minsk, et notamment de l'ensemble de mesures adopté le 12 février. La mobilisation politique du Groupe de contact sur l'Ukraine au plus haut niveau ces derniers mois a permis d'enregistrer des avancées importantes sur plusieurs aspects.

D'abord, il n'y a plus de combats d'ampleur, comme cela pouvait être le cas au début de l'année, et un processus de règlement politique de la crise se dessine. Sur le plan sécuritaire, le cessez-le-feu est généralement respecté depuis le 1^{er} septembre, même s'il doit encore être consolidé. Un accord sur le retrait des armes de calibre inférieur à 100 millimètres et à 120 millimètres est mis en œuvre sous le contrôle de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Le nombre de victimes civiles a significativement diminué.

En ce qui concerne le volet politique, il est à présent nécessaire de déterminer les modalités d'un projet de loi pour les élections dans le Donbass en vue de la mise en œuvre d'un statut particulier pour ce territoire, conformément à la séquence agréée lors du sommet en format Normandie qui s'est tenu à Paris le 2 octobre.

Sur les plans économique et humanitaire, les parties sont parvenues à se mettre d'accord sur des projets concrets de rétablissement d'infrastructures

ainsi que sur de nombreux échanges de prisonniers. Des progrès ont également été réalisés sur le terrain du déminage.

Par ailleurs, l'Union européenne s'est fortement mobilisée pour soutenir la mise en œuvre des accords de Minsk, en particulier en permettant la conclusion d'un accord gazier entre la Russie et l'Ukraine, et en lançant des consultations trilatérales sur l'impact de la mise en œuvre de l'accord de libre-échange complet et approfondi sur l'économie russe. Tous ces éléments vont dans le bon sens. Pour autant, la situation sur le terrain reste instable, et nous sommes pleinement conscients des difficultés qui subsistent.

La tendance à l'augmentation des violations du cessez-le-feu constatée depuis le début du mois de novembre met en danger les progrès réalisés. Ces violations doivent cesser. Il importe qu'un accord de retrait des armes lourdes soit agréé et mis en œuvre au plus vite. La Mission spéciale d'observation de l'OSCE déployée en Ukraine doit, par ailleurs, être en mesure d'exercer pleinement son mandat. Nous réitérons, à cet égard, notre appel à ce que ses observateurs bénéficient d'un accès sans entrave aux territoires contrôlés par les séparatistes, y compris le long de la frontière internationale avec la Russie, conformément aux accords de Minsk. Il importe également que la Mission spéciale d'observation puisse mettre en place sans délai tous les postes avancés permanents conformément à ses plans. Le retrait des combattants et des équipements étrangers doit également être effectué sans délai.

L'absence d'accord entre les parties au sein du groupe politique empêche d'avancer vers un règlement durable de la crise dans l'est de l'Ukraine. Nous attendons à cet effet des autorités ukrainiennes et des séparatistes qu'ils participent de manière constructive aux discussions du groupe de travail pour s'accorder sur un projet de loi électorale spéciale pour certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk, dans le respect notamment de la législation internationale et des normes de l'OSCE.

Par ailleurs, la situation économique et humanitaire reste difficile dans le Donbass. Elle continue à se dégrader à mesure que l'hiver s'installe, ce qui est particulièrement préoccupant. Il importe qu'un accès sans entrave soit garanti aux organisations humanitaires dans l'ensemble des territoires contrôlés par les séparatistes. Ce n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui, et les conséquences peuvent en être désastreuses pour la population, comme nous le montrait

l'exemple cité par M. Ging tout à l'heure sur les activités de Médecins sans frontières. Ces entraves ne sauraient en aucun cas être justifiées par des mesures de contrôle administratif infondées.

Il importe également d'étendre les actions de déminage à d'autres zones prioritaires identifiées par l'OSCE. La communauté internationale, et notamment l'Organisation des Nations Unies, doit soutenir ces actions sur les plans financier et technique. Nous appelons également à la libération de l'ensemble des prisonniers retenus par les parties, qui doit intervenir au plus vite.

Nous sommes également préoccupés par la poursuite des graves violations des droits de l'homme constatées dans l'est de l'Ukraine, ainsi que par la situation en Crimée, dont je rappelle que la France ne reconnaît pas l'annexion illégale. Dans ces territoires, la population voit ses libertés et ses droits fondamentaux régulièrement violés par les autorités de facto. La répression de toutes les voix dissidentes ainsi que les discriminations et les harcèlements constants dont sont victimes les Tatars de Crimée doivent cesser. À cet égard, il est essentiel que les différentes missions de suivi des droits de l'homme puissent avoir accès à l'ensemble du territoire ukrainien, y compris la Crimée.

Enfin, notre objectif final, je le rappelle, demeure le retour du contrôle de l'Ukraine sur l'ensemble de ses frontières internationalement reconnues, conformément au droit international. Dans ce contexte, la priorité réside dans la consolidation de la situation sécuritaire sur le terrain et dans des efforts renouvelés pour la mise en œuvre du volet politique des accords de Minsk. Ces deux sujets sont, en effet, à la base de tout règlement durable et sont indissociables.

Lors du sommet de Paris du 2 octobre, les quatre chefs d'État et de Gouvernement du format Normandie ont acté le glissement de quelques mois de l'échéance initialement fixée au 31 décembre. Les accords de Minsk constituent les termes de référence pour un règlement politique et pacifique du conflit. Nous disposons donc d'un cadre adéquat, endossé par le Conseil par la résolution 2202 (2015). Je le redis : la solution à cette crise passe par l'application pleine et entière, au plus vite, de l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk. Chaque partie mais aussi chaque membre du Conseil doit donc remplir ses responsabilités en appuyant ce processus. Nous continuerons, en lien avec nos partenaires allemands, à nous mobiliser dans cette direction, dans le cadre du format Normandie.

Une nouvelle réunion de suivi au niveau des Ministres des affaires étrangères se tiendra à cet effet très prochainement.

M. Rycroft (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*) : Je me félicite des exposés présentés aujourd'hui par le Vice-Secrétaire général et par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Compte tenu de l'interdépendance de toutes les questions que traite l'Organisation des Nations Unies, que ce soit en Ukraine ou ailleurs, à savoir la paix, la sécurité, le développement, les droits de l'homme et les affaires humanitaires, il est indispensable que le Conseil ait un aperçu global de la situation. Je me félicite vivement que nous ayons pu le faire aujourd'hui. Je me félicite aussi de la présence parmi nous au Conseil des Ministres des affaires étrangères de l'Ukraine et de la Lituanie.

La situation en Ukraine est profondément inquiétante pour trois raisons essentielles. Premièrement, les accords de Minsk restent non appliqués, et la paix reste hors d'atteinte. Deuxièmement, la situation humanitaire empire, et elle ne pourra qu'empirer durant l'hiver. Troisièmement, la Crimée reste illégalement annexée, et les droits de l'homme de ses habitants restent violés. Je voudrais aborder chacun de ces points l'un après l'autre.

Premièrement, comme nous l'avons entendu dire aujourd'hui, les progrès enregistrés sur le volet diplomatique ont ralenti, et les violations du cessez-le-feu sont en hausse. Le mois dernier a vu une recrudescence des combats dans l'est de l'Ukraine, avec des pertes se rapprochant rapidement des chiffres d'avant septembre. Selon les estimations les plus prudentes, plus de 9000 personnes ont été tuées et plus de 20 000 blessées depuis que les combats ont commencé.

Beaucoup des pertes récentes sont le résultat direct de l'utilisation odieuse de mines terrestres et de pièges. D'autres ont été causées par les armes lourdes, ces mêmes armes lourdes qui étaient censées être retirées en vertu des accords de Minsk. La Mission spéciale d'observation de l'OSCE déployée en Ukraine a clairement indiqué qui étaient les responsables. La majorité des violations ont été commises par les séparatistes.

Il est impératif que toutes les parties respectent le cessez-le-feu qui non seulement est indispensable

au succès des accords de Minsk, mais doit permettre aussi d'entreprendre une action collective de déminage significatif dans l'est de l'Ukraine. Les mines terrestres et les autres explosifs, legs de la guerre, continuent de causer des pertes quasi quotidiennes. La priorité doit être de procéder à une cartographie des zones infestées et de convenir d'une approche coordonnée en vue de leur enlèvement, ce qui ne peut se faire alors que les hostilités sont en cours. Il y a un membre du Conseil, ici aujourd'hui, dont l'influence peut aider à mettre un terme aux combats et dont les pressions peuvent permettre de parvenir à un règlement politique de la crise. Nous attendons tous de la Russie qu'elle mette tout en œuvre à cet égard, aussi bien en usant de son influence sur les séparatistes qu'en retirant ses troupes et son matériel qui se trouvent toujours en Ukraine.

La Russie peut aussi avoir un impact significatif sur mon deuxième point : la détérioration de la situation humanitaire. Les séparatistes continuent de refuser l'accès tant à la Mission spéciale d'observation de l'OSCE qu'aux agences humanitaires internationales. Cela ne peut continuer. Malheureusement, pour le moment, l'influence de la Russie ne semble qu'accroître les tensions. De prétendus convois humanitaires pénètrent en territoire ukrainien sans le consentement des autorités ukrainiennes, et en violation claire de sa souveraineté et de son intégrité territoriale. Il y a eu 42 de ces convois depuis août 2014, et cela doit cesser.

Avec plus de 1,4 million de personnes déplacées à l'intérieur du pays et environ deux millions de personnes vivant dans des zones proches du théâtre des combats, le défi humanitaire en Ukraine est énorme. L'ouverture récente de trois centres logistiques humanitaires par l'Ukraine est un geste louable destiné à alléger les souffrances des civils, mais nous regrettons que les civils victimes des mines terrestres continuent de perdre la vie en raison de l'absence d'installations sanitaires au niveau des postes de contrôle. Il faut répondre à ce besoin. Malheureusement, la situation ne fera qu'empirer durant l'hiver. Il faut que tous les organismes d'aide soient autorisés à assister les préparatifs partout en Ukraine en vue du froid hivernal. Si l'accès continue à être restreint, les organismes d'aide ne pourront pas acheminer, stocker et livrer les fournitures indispensables aux milliers de personnes affectées. Échouer sur ce point ne fera que conduire à davantage de souffrances et de décès.

J'en viens maintenant à mon dernier point. Vingt-et-mois se sont maintenant écoulés depuis l'annexion illégale de la Crimée. Durant cette période, la situation

sur le plan des droits de l'homme s'est détériorée. Il nous est régulièrement fait état, notamment par M. Šimonović aujourd'hui, de répression et de restrictions aux libertés fondamentales de réunion, d'association, d'expression et de religion. La Mission de l'ONU de surveillance des droits de l'homme en Ukraine a indiqué dans son rapport ce mois-ci que la plupart des atteintes aux droits de l'homme en Crimée ont visé les Tatars de Crimée et ceux qui sont en faveur du juste retour de la Crimée dans l'État ukrainien.

Avec la baisse des températures et les barrages routiers qui empêchent l'acheminement de denrées alimentaires et autres fournitures, la situation humanitaire dans la péninsule empire. La crise de l'électricité exacerbe le problème, et nous avons indiqué au Gouvernement ukrainien qu'il est nécessaire de réparer en toute urgence les lignes électriques endommagées.

Pour terminer, je voudrais remercier les personnalités qui ont présenté des exposés de leurs contributions. J'espère que le Conseil, œuvrant de concert avec les organismes et associations régionales compétents et à leurs côtés, pourra aider à faire en sorte que 2016 soit une année plus pacifique pour tous en Ukraine. J'attends avec intérêt de travailler avec tous les membres du Conseil, les anciens comme les nouveaux, pour traduire ce vœu dans les faits.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Avec tout le respect qui vous est due, Madame la Présidente, je ne peux m'empêcher de faire observer qu'il faut que les séances du Conseil de sécurité commencent à l'heure prévue. Malheureusement, la présidence des États-Unis pour ce mois introduit un élément de nervosité dans les travaux du Conseil, et elle n'a pas toujours agi sur la base du consensus. Le coup d'État mené par les extrémistes avec un appui extérieur a provoqué une vague de protestations populaires légitimes et plongé l'Ukraine dans une grave crise économique et sociale qui s'est prolongée pendant un certain temps. Aider à trouver un moyen de sortir de cette situation est un défi que la communauté internationale, et notamment le Conseil de sécurité, doivent relever.

Nous remercions de leurs exposés le Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson; le Chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) déployée en Ukraine, M. Ertuğrul Apakan; et le Directeur de la Division de la coordination et de l'intervention du

Bureau de la coordination des affaires humanitaires,
M. John Ging.

Pour ce qui est de la déclaration de M. Šimonović, je voudrais noter que la Mission qu'il dirige en Ukraine n'a pas été mandatée par le Conseil de sécurité et que l'objet de sa déclaration va bien au-delà du cadre de la résolution 2202 (2015). Le rapport de sa Mission est en cours d'examen au Conseil des droits de l'homme, à Genève. Et revenir maintenant sur le sujet n'est rien moins qu'une tentative de détourner l'attention de la plus importante tâche aujourd'hui, à savoir mettre en oeuvre l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk. Ce n'est qu'en mettant pleinement en oeuvre les dispositions de ce document que le conflit dans le Donbass et les problèmes connexes pourront être réglés.

Le Conseil de sécurité s'est réuni à plusieurs reprises sur la question de l'Ukraine. Toutefois, la plupart des séances ont revêtu un caractère polémique, à l'exception de celle du 17 février, au cours de laquelle nous avons adopté à l'unanimité la résolution 2202 (2015), approuvant l'ensemble de mesures du 12 février et exhortant les parties à les mettre pleinement en oeuvre. Ce document clair, qui représente une feuille de route en vue du règlement, a inspiré l'espoir que la crise pourrait être réglée.

Dix mois plus tard, nous pensons qu'il est logique, opportun et nécessaire de voir où en est arrivée la mise en oeuvre et, si elle n'avance pas, d'en connaître les raisons. Nous pensons qu'il y a eu quelques résultats s'agissant du volet militaire. En gros, les armes lourdes ont été retirées comme prévu dans les accords, et des accords additionnels ont même été conclus concernant les armes de calibre inférieur à 100 millimètres : chars, mortiers et obus d'artillerie. Tout ne s'est pas passé sans heurts, mais l'intensité des combats et des tirs d'artillerie visant les civils dans le Donbass a considérablement diminué. La Mission spéciale d'observation de l'OSCE a joué un important rôle à cet égard. Toutefois, nous sommes préoccupés – et cela a été confirmé par les observateurs de l'OSCE – que durant le mois écoulé la tension est encore montée d'un cran. Soixante-dix pour cent des violations du cessez-le-feu ont eu lieu dans la région de Donetsk. Il a y eu aussi des tirs d'artillerie réguliers depuis la zone contrôlée par les forces armées ukrainiennes sur Horlivka, Zhabichevo, Zheleznyaya Balka, Krasny Partizan, Spartak et Staromykhailivka. Il est clair que ces attaques ont un caractère de provocation

du fait qu'elles ont eu lieu en même temps que les réunions du format Normandie.

Selon les statistiques de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE, c'est la partie ukrainienne qui porte la principale responsabilité de ces tirs, de l'acheminement de matériel militaire dans la zone et de l'utilisation d'un équipement pour brouiller les communications radio visant les drones de la Mission spéciale d'observation. Les forces armées ukrainiennes continuent de se déployer dans la région et ne cachent pas le fait qu'elles disposent d'armes lourdes, comme on peut le constater dans les régions d'Avdiivka, de Volnovakha, d'Horlivka, de Dzerzhynsk, d'Orlovka et de Pisky. Rien qu'à Horlivka, selon les services de renseignements de Donetsk, il y aurait 85 chars, 12 véhicules blindés de transport de troupes et 30 lance-roquettes. En outre, le 4 décembre, la partie ukrainienne, en violation des accords existants, s'est emparée arbitrairement de sept villages qui se trouvaient, à l'époque de la signature de l'ensemble de mesures, dans la zone tampon et sous le contrôle d'aucune des deux parties. Nous considérons ces actions comme des actes de provocation. Les troupes ukrainiennes doivent se retirer de ces zones.

Ces questions sont bien entendu examinées par le Groupe de contact trilatéral et au niveau du Centre commun de contrôle et de coordination. Toutefois, les Ukrainiens essayent de faire passer la nuit pour le jour et affirment que les rebelles leur tirent dessus. Ils critiquent la Mission de l'OSCE et disent que le problème est qu'elle ne rend pas compte au Groupe de contact. Même la direction politiquement correcte du Groupe de contact a été contrainte de les exhorter à s'abstenir de toute déclaration incendiaire. Nous espérons que M. Apakan continuera d'encourager les représentants de Kiev à déployer des efforts constructifs et à éviter de tenir des propos provocateurs.

Il est clair que la situation militaire en Ukraine ne peut être examinée indépendamment de la mise en oeuvre des aspects politiques de l'ensemble de mesures. Malheureusement, c'est souvent en raison de problèmes d'ordre politique que la situation dégénère. Actuellement, rien de positif n'émane de la mise en oeuvre de dispositions clefs de l'accord de « Minsk 2 » concernant notamment l'organisation d'élections, l'amnistie, l'adoption d'une législation permanente relative au statut spécial du Donbass ou la mise en place d'une véritable réforme constitutionnelle. Kiev refuse toujours le dialogue direct avec les représentants du Donbass, contrairement à ce qui est stipulé dans les accords de Minsk. Le sommet

selon le format Normandie, tenu le 2 octobre à Paris, aurait dû lancer une dynamique favorable à la mise en œuvre de ces mesures. Suite à cette réunion, les autorités de Louhansk et Donetsk ont accepté de faire des concessions et de reporter les élections jusqu'à l'hiver ou au printemps de l'année prochaine si Kiev prenait les mesures spécifiques définies par les quatre pays du format Normandie. Cependant, peu de temps après la réunion du Groupe de contact à Paris, les représentants de Kiev ont tenté de présenter la situation comme si eux-mêmes n'avaient aucune mesure à prendre. Et donc, en ignorant les accords conclus par les dirigeants des quatre pays réunis selon le format Normandie, ils sont revenus à leur position initiale.

Par exemple, en dépit de l'accord concernant la nécessité d'adopter une loi électorale pour le Donbass, les Ukrainiens ont affirmé que les élections devaient être organisées en fonction du cadre établi par la loi existante, comme l'ont été les élections organisées les 25 octobre et 15 novembre dans le reste de l'Ukraine. En premier lieu, cette loi est loin d'être parfaite, comme l'a montré le scrutin de l'automne dernier. Elle ne prévoit pas suffisamment de temps pour surveiller les élections, et cela complique la campagne électorale et le travail des médias. En conséquence, ces régions n'ont pas élu les candidats qui avaient l'appui de la majorité. Plus important encore, cette loi n'a pas été approuvée par Donetsk et Louhansk, comme le prévoient les accords de Minsk, et cela est contraire à la position claire adoptée par le Président Poroshenko durant le sommet organisé selon le format Normandie en octobre. Il est évident que Kiev ne recherche pas un compromis qui permettrait de remédier à la situation actuelle. De fait, elle a promptement approuvé le prétendu cadre concernant l'utilisation de la loi sur les élections locales au Parlement.

Chacun sait que l'Ensemble de mesures englobe également un certain nombre de mesures socioéconomiques visant à améliorer la situation humanitaire difficile dans le Donbass. Logiquement, la désescalade de la situation militaire aurait dû permettre de régler certains problèmes évidents et d'instaurer un climat de confiance. Cependant, Kiev maintient le blocus économique du Donbass, tout en ignorant les recommandations pertinentes des organisations internationales. La population du Donbass n'a pas accès à des soins de santé de qualité. Elle n'a qu'un accès limité à l'eau potable et aux services de base. Le fait que les résidents du Donbass sont privés de leurs pensions et des prestations sociales et les obstacles à l'acheminement

d'aliments et d'autres articles essentiels montrent que l'objectif véritable de Kiev est de nuire à la population de la région. Certains services ne sont pas fournis, notamment des services bancaires mobiles le long de la ligne de contact, grâce auxquels l'Ukraine est censée verser des prestations à la population du Donbass.

De plus, le blocus s'accompagne d'un certain nombre de mesures absurdes prises par les autorités de Kiev. Celles-ci continuent d'être traînées devant leurs propres tribunaux parce qu'elles veulent éviter de payer des prestations aux résidents du Donbass. Le 16 octobre, la plus haute juridiction administrative ukrainienne a établi qu'il était illégal de suspendre le paiement des prestations sociales aux citoyens des régions du Donbass et de Louhansk et a ordonné leur rétablissement. Ce n'est pas la première fois qu'un tribunal ukrainien prend une décision de cette nature. Je regrette d'avoir à dire qu'à l'approche de l'hiver, alors qu'il fait de plus en plus froid, les dirigeants ukrainiens encouragent discrètement ceux qui cherchent à rendre insupportable la situation de la population dans la région. L'approvisionnement du Donbass en électricité est instable et rien n'est fait pour réparer le système d'approvisionnement en eau, qui a été endommagé par des bombardements sur une section longue de 300 kilomètres et qui approvisionnait 400 000 personnes. Compte tenu de la situation humanitaire extrêmement difficile dans le sud-est de l'Ukraine, la Russie continue de fournir une aide humanitaire à la population de la région du Donbass, qui est isolée par Kiev, notamment des médicaments, des vêtements d'hiver et des aliments pour les hôpitaux, les écoles et les centres communautaires, entre autres formes d'assistance. Au 9 décembre, 46 convois avaient acheminé environ 56 tonnes d'articles divers.

Comme on peut le voir, la mise en œuvre de l'Ensemble de mesures est pour le moins ralentie. Il semble que nul ne souhaite un gel du conflit dans le sud-est de l'Ukraine, mais pour garantir un résultat viable et le règlement définitif de cette situation, les participants directs doivent faire montre de volonté politique, ce qui n'est clairement pas le cas, en particulier dans le camp ukrainien. Nous avons déjà abordé la question du comportement de Kiev après le sommet tenu selon le format Normandie à Paris, qui n'a tout simplement pas tenu compte des accords conclus à cette occasion. Une esquisse de dialogue avec les populations du Donbass et de Louhansk est apparue au sein des sous-groupes du Groupe de contact, mais Kiev s'engage dans une rhétorique belliqueuse et les préparatifs militaires se poursuivent. Que dire lorsque des efforts diplomatiques

sont en cours mais que dans le même temps, une septième campagne de mobilisation est en cours de préparation et qu'une très grande partie des maigres fonds publics est généreusement consacrée à l'achat d'armes ?

La situation déplorable en Ukraine est bien connue. Outre la situation économique extrêmement difficile, la lutte pour le pouvoir fait rage – elle rappelle la violence des bandes – la corruption est endémique et il est impossible d'instaurer l'administration de l'État, même dans les régions qui ont fermement défendu les manifestations de la place Maïdan. L'administration du système juridique ukrainien pose énormément de problèmes. De nombreux éléments de preuve confirment que les forces de sécurité et les bataillons de mercenaires ukrainiens commettent des violations des droits de l'homme, notamment des actes de torture, des mauvais traitements, des enlèvements, des détentions arbitraires et des sanctions extrajudiciaires. Les crimes commis sur la place Maïdan n'ont pas fait l'objet d'enquêtes ; les tireurs d'élite et les provocateurs sont toujours en liberté. Personne n'a été traduit en justice suite aux terribles meurtres commis à Odessa. Les observateurs internationaux ont souligné l'absence d'efficacité et d'objectivité des enquêtes, qui s'éternisent volontairement, et le fait que les autorités s'emploient à en dissimuler les résultats. Les tribunaux sont soumis à une pression croissante. Les autorités ukrainiennes continuent de poursuivre des activistes civils de l'opposition. Les défenseurs des droits de l'homme condamnent sans relâche les mesures prises par Kiev pour restreindre la liberté des médias et faire pression sur les journalistes. Kiev vend furtivement des armes et du matériel militaire au Moyen-Orient en employant des moyens très douteux. Ces armes pourraient se retrouver entre les mains de terroristes.

Nous n'écartons pas la possibilité que pour masquer les problèmes rencontrés en matière de politique intérieure, les autorités de Kiev continuent non seulement de miner le processus de paix dans le Donbass, mais également d'encourager les provocations militaires. Il est clair qu'un des facteurs à l'origine de la situation politique et des mesures prises par les autorités de Kiev est la propagation d'une idéologie extrémiste dans certaines franges de la société ukrainienne, notamment le néonazisme et le nationalisme agressif. C'est ce type d'idéologie qui est à l'origine du coup d'état de Kiev en 2014 et de la prétendue opération antiterroriste menée ultérieurement dans le sud-est du pays. Nous sommes convaincus que tant que l'expression d'une telle idéologie sera justifiée par l'exercice de la

liberté d'expression et en tant que facteur potentiel de consolidation du pays et de la société, nous ne pourrions pas reconnaître la légitimité des autorités de Kiev.

Nous avons été choqués d'apprendre qu'un nouvel avion militaire de transport ukrainien a été baptisé *Bandera*, en l'honneur du collaborateur nazi. Cet avion sera-t-il marqué d'une croix gammée ? Un exemple frappant des outrages commis par les radicaux nationalistes armés a été la destruction des lignes d'alimentation qui approvisionnent la Crimée en électricité, ce qui a provoqué une crise dans les écoles, les hôpitaux et d'autres installations sur la péninsule. Cela a menacé la vie de certains patients dans un état critique et constitue une violation flagrante du droit à la vie. Les autorités de Kiev ont montré leur incapacité totale à réagir ou à condamner de tels actes.

La position d'un certain nombre d'États qui prétendent vouloir ce qu'il y a de mieux pour l'Ukraine n'est d'aucune aide à cet égard. Le Vice-Président des États-Unis s'est récemment rendu à Kiev. S'adressant au Parlement, il a mentionné les accords de Minsk. Il a déclaré que la Russie posait un obstacle à la mise en œuvre des accords de Minsk. Toutefois, chacun sait que la Russie ne peut modifier la Constitution ukrainienne, adopter des lois pour réglementer les élections en Ukraine ou accorder des amnisties. Il est surprenant qu'il n'ait pas saisi cette occasion pour faire appel aux législateurs et au Président ukrainiens, qui détiennent ce pouvoir. Nous estimons ces actions de Washington sont empreintes de complicité. Non seulement elles n'ont rien à faire avec les intérêts du peuple ukrainien et ne contribuent au règlement de ce conflit prolongé, mais elles ont des objectifs douteux.

Pour terminer, nous réaffirmons qu'il n'y pas d'autre option que l'application des Accords de Minsk du 12 février et de la résolution 2202 (2015). Nous nous félicitons que, si difficile que soit le travail du Groupe de contact trilatéral, ses participants s'y attachent en bon ordre.

M. Adamu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Vice-Secrétaire général Eliasson, M. Šimonović, M. Ging et l'Ambassadeur Apakan de leurs exposés riches d'informations.

Nous suivons avec une grande attention l'évolution de la situation en Ukraine et nous sommes préoccupés par la paix fragile qui règne dans le pays. De notre point de vue, l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk de février 2015 représente une

feuille de route concise et claire pour régler la situation en Ukraine. C'est pourquoi nous exhortons les parties à honorer leurs obligations au titre de ces accords, afin de réaliser les objectifs du cessez-le-feu.

Les informations faisant état de tirs d'artillerie aveugles dans les zones peuplées sont pour nous une source de préoccupation. Ces tirs mettent en danger la vie des civils et aggravent la situation humanitaire. Nous exhortons donc les parties à s'efforcer de ne pas exposer les civils à des risques inacceptables. Le Nigéria s'inquiète également de la situation humanitaire dans l'est de l'Ukraine. D'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à Donetsk et à Louhansk, de nombreux civils continuent de souffrir d'un accès limité voire inexistant à l'assistance humanitaire. Nous invitons les autorités à éliminer les obstacles bureaucratiques qui font entrave au travail des acteurs humanitaires, afin de faciliter l'acheminement d'une assistance particulièrement nécessaire. Sur le même sujet, nous applaudissons aux efforts de l'ONU et d'autres organismes à vocation humanitaire pour venir à bout des difficultés dans l'est de l'Ukraine. Nous les exhortons à rester présents jusqu'à ce que la situation se stabilise, et appelons les autorités à prendre des mesures pour assurer l'établissement d'un système efficace en vue d'une la bonne coordination des secours dans la région.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Vice-Secrétaire général, M. Šimonović, M. Ging et M. Apakan de leurs exposés.

L'Angola appuie le règlement pacifique des conflits par le dialogue, les négociations et le strict respect de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international. En l'occurrence, nous tenons à réaffirmer notre attachement à l'unité, la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, ainsi que notre appui à la mise en œuvre de l'ensemble de mesures adoptées à Minsk le 12 février et à un cessez-le-feu permanent, car ce sont des conditions indispensables à l'application rapide des Accords de Minsk et, en définitive, à l'instauration de la paix en Ukraine.

Nous avons pris bonne note de l'optimisme relatif dont les intervenants ont fait état dans leurs exposés concernant la situation pacifique qui règne dans l'est de l'Ukraine, dont nous espérons qu'elle se renforcera encore et permettra le relèvement de la région, donnant ainsi à la population de ces zones la possibilité de jouir d'une vie meilleure, dans la paix et la sécurité. Nous espérons que les séparatistes dans l'est de l'Ukraine

céderont bientôt les territoires qu'ils contrôlent, permettant ainsi aux populations sous leur joug de retrouver une vie normale, ainsi que la restauration de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Nous déplorons les entraves qui, pour raisons de sécurité, ont été imposées à l'aide humanitaire et à la liberté de circulation des organismes des Nations Unies des deux côtés de la ligne de contact entre les zones contrôlées par le Gouvernement et les zones qu'il ne contrôle pas. Nous condamnons énergiquement les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Nous appelons les parties au conflit à permettre et à faciliter un accès sûr, rapide et sans entrave des organisations humanitaires à toutes les zones et populations ayant besoin d'aide.

La situation des personnes déplacées est une source de préoccupation, en raison des solutions inadaptées proposées pour leur hébergement et des retards accusés s'agissant de la protection hivernale, alors que les mines antipersonnel et les engins non explosés restent les principales causes du nombre élevé de victimes.

Le conflit en Ukraine n'a pas de sens. Il doit cesser aussi rapidement que possible, et les Ukrainiens doivent pouvoir vivre en paix les uns avec les autres. Le Vice-Secrétaire général a évoqué les Accords de Minsk, seule stratégie viable pour instaurer la paix. Nous relayons son appel à faire preuve de la volonté politique et de la souplesse nécessaires, et nous invitons les parties au conflit à respecter le cessez-le-feu, à appliquer intégralement l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk, et à accorder à la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe déployée en Ukraine la liberté de mouvement nécessaire pour vérifier que le cessez-le-feu est respecté et que les armes lourdes sont retirées des zones désignées. Dans sa résolution 2202 (2015), adoptée à l'unanimité, le Conseil de sécurité approuve les Accords de Minsk, relayant ainsi l'attachement de la communauté internationale à la paix en Ukraine.

M. Hmoud (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je tiens à remercier le Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson ; le Chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) déployée en Ukraine, M. Ertuğrul Apakan ; le Directeur de la Division de la coordination et de l'intervention du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, M. John Ging ; et le

Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, M. Ivan Šimonović, de leurs exposés édifiants.

La Jordanie réaffirme la nécessité d'un règlement politique permanent à la crise dans l'est de l'Ukraine, afin d'y instaurer la paix et la sécurité, et de restaurer l'intégrité territoriale et la souveraineté du pays. Prolonger le conflit ne servira les intérêts d'aucune des parties. En outre, la poursuite et l'expansion des affrontements militaires et des actes de provocation ne peut qu'empirer la situation actuelle, tout en vidant les Accords de leur sens. Les problèmes qui divisent les parties impliquées seront ainsi aggravés, entraînant une détérioration des conditions économiques et humanitaires, ce qui sera plus lourd de conséquences encore sur les civils en particulier et sur la sécurité et la stabilité de la région tout entière.

La Jordanie appelle toutes les parties à assumer leurs responsabilités et à privilégier un dialogue positif et constructif dans le cadre du mécanisme de suivi au format Normandie et du Groupe de contact trilatéral, afin de parvenir à un règlement pacifique de la crise. Les Accords de Minsk et la résolution 2202 (2015) fournissent des fondations solides et indispensables à tout règlement politique. Les parties concernées doivent être sincères et déterminées dans l'application de ces accords, et s'en servir pour parvenir au cessez-le-feu et au règlement du conflit. À cet égard, nous soulignons la nécessité d'une mise en œuvre intégrale de tous les termes des accords.

Nous trouvons profondément inquiétantes les violations constantes du cessez-le-feu et la fragilité des conditions de sécurité qui ont entraîné la crise humanitaire dans laquelle des milliers de personnes ont été déplacées, 9 000 autres ont perdu la vie et plus de 20 000 ont été blessées. Nous insistons sur le fait qu'un apaisement politique de la crise aiderait à régler la crise humanitaire. Dans tous les cas, il convient de redoubler d'efforts pour atténuer cette crise. Il est impératif de protéger les civils et leurs droits, de mener l'enquête sur tous les crimes et les violations de ces droits et de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'impunité.

Nous réaffirmons qu'il faut appuyer l'OSCE, faciliter son travail et lui permettre d'accéder à toutes les zones, de manière qu'elle puisse s'acquitter de sa mission et vérifier que les armes lourdes sont effectivement retirées des zones adjacentes à la ligne de contact. Nous appelons également le Gouvernement ukrainien à poursuivre les mesures et réformes positives qu'il a lancées, notamment l'adoption récente de la stratégie

nationale relative aux droits de l'homme. Nous insistons sur la nécessité d'assurer la prestation de services sociaux et humanitaires de base aux civils et notamment aux déplacés, et ce quelle que soit la sensibilité politique des parties au conflit.

M. Suárez Moreno (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous tenons à saluer la présence parmi nous du Vice-Secrétaire général, du Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, du Directeur de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires ainsi que du Chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) déployée en Ukraine.

La République bolivarienne du Venezuela rappelle que la pleine application de la résolution 2202 (2015), qui fait suite à la décision prise par les représentants de l'Ukraine, de la Fédération de Russie, de la France et de l'Allemagne le 12 février à Minsk, constitue un élément essentiel de la consolidation des efforts que doivent entreprendre les parties en vue de trouver une solution politique et pacifique à la crise ukrainienne.

Au cours de la réunion de la troïka de l'OSCE, qui s'est tenue dans le cadre de la Réunion du Conseil des ministres le 3 décembre, les Ministres des affaires étrangères de la Serbie, de la Suisse et de l'Allemagne ont réaffirmé leur plein appui au processus politique mené au sein du Groupe de contact trilatéral et aux travaux de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE déployée en Ukraine. De même, ils ont exprimé leur préoccupation quant au fait que, même si le cessez-le-feu était respecté, les périodes de calme relatif ou absolu sont très souvent entrecoupées de combats intenses et localisés. Nous insistons sur le fait que les parties au conflit doivent s'employer de manière soutenue et déterminée à parvenir à l'instauration d'une paix solide et durable. C'est la raison pour laquelle la cessation définitive des hostilités constitue un objectif essentiel à atteindre d'urgence.

À cet égard, notre pays accueille avec satisfaction le travail réalisé par l'OSCE à l'appui de la mise en œuvre effective des accords de Minsk. Il importe de souligner que ce n'est que grâce au dialogue, à la négociation directe et à la volonté politique des parties qu'il sera possible de parvenir à une solution pacifique et durable dans la région. Nous considérons par ailleurs que l'application de sanctions coercitives unilatérales est contraire au droit international, outre le fait que ces mesures vont à l'encontre des aspirations à la paix et à

la stabilité de la région, puisqu'elles nuisent au climat de dialogue indispensable au rétablissement de la confiance entre les parties.

Grâce à l'appui de la communauté internationale et au strict respect des accords de Minsk et des résolutions du Conseil, l'on devrait pouvoir éviter l'escalade militaire et la propagation du conflit, et tout mettre en oeuvre pour s'attaquer aux causes structurelles de la crise dans le but de parvenir à une paix solide et durable.

Nous appelons les parties à respecter scrupuleusement les obligations qui leur incombent en matière de protection des civils dans les régions touchées par la violence, y compris la nécessité de garantir l'accès de l'aide humanitaire aussi bien aux habitants qu'aux déplacés et aux réfugiés dans les zones de conflit. Nous condamnons les actes de violence et les persécutions pour motifs ethniques et politiques, ainsi que les actes de terrorisme, quels qu'en soient les auteurs. Tous les incidents de ce genre doivent faire l'objet d'enquêtes indépendantes assorties de preuves étayant les conclusions.

Enfin, nous appelons de nouveau toutes les parties à redoubler d'efforts pour parvenir à un règlement politique juste et durable, dans leur intérêt et dans celui de toute la région.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie les intervenants des exposés qu'ils nous ont présentés.

Depuis un certain temps, la situation est globalement stable dans l'est de l'Ukraine, et le cessez-le-feu est respecté. Le retrait des armes lourdes est en cours. En février dernier, les dirigeants de quatre pays – à savoir la Russie, la France, l'Allemagne et l'Ukraine – sont parvenus à un important consensus à Minsk concernant le règlement politique de la crise en Ukraine. Par la suite, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2202 (2015), traduisant le ferme appui de la communauté internationale aux efforts diplomatiques déployés par les dirigeants de ces quatre pays pour parvenir à un règlement politique de la question ukrainienne. Aujourd'hui, toutes les parties doivent pleinement mettre en oeuvre le consensus qui a été atteint ainsi que les résolutions du Conseil dans le but de continuer à promouvoir le règlement politique de la crise ukrainienne.

Le dossier ukrainien met en jeu une histoire et une réalité complexes. Pour régler de manière globale et durable le problème dans ce pays, nous devons tenir

compte des droits, des intérêts et des préoccupations légitimes de l'ensemble des ethnies et des régions composant l'Ukraine, de même que des préoccupations légitimes de toutes les parties concernées, afin de trouver un juste équilibre entre leurs intérêts. La communauté internationale doit intensifier encore ses efforts diplomatiques pour parvenir à un règlement politique de la crise en Ukraine. La Chine est disposée à discuter de cette question au Conseil, et estime que le débat doit contribuer à améliorer la situation en Ukraine. En revanche, comme toujours, la Chine s'oppose à ce que le Conseil s'ingère dans les questions de droits de l'homme propres à chaque pays, ainsi qu'au recours fréquent aux sanctions unilatérales, ou à la menace de recours aux sanctions dans les relations internationales. Cela est préjudiciable à la recherche d'une solution fondamentale. Comme toujours, la Chine respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays, l'Ukraine y compris, et demeure objective et impartiale sur ce point.

La Chine invite toutes les parties à rester calmes et à faire preuve de retenue, à mettre pleinement en oeuvre les accords de Minsk et à renforcer le cessez-le-feu obtenu de haute lutte, afin que l'Ukraine puisse connaître la paix, la tranquillité, la stabilité et le développement. La Chine continuera de jouer un rôle constructif en vue de parvenir au règlement politique de cette situation.

M. Van Bohemen (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Vice-Secrétaire général, M. Eliasson, ainsi que M. Šimonović, M. Ging et l'Ambassadeur Apakan des exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui. Je salue également la participation des Ministres ukrainien et lituanien des affaires étrangères à la présente séance.

Dans la résolution 2202 (2015), le Conseil demandait à toutes les parties de mettre en oeuvre l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk, processus qui aurait dû être mené à bien d'ici à la fin de cette année, c'est-à-dire dans moins de 20 jours. Nous sommes très préoccupés par la lenteur des progrès réalisés, et demandons instamment que de nouveaux efforts soient entrepris afin de garantir le plein respect des engagements pris aux termes des accords, qui, comme d'autres l'ont signalé, constituent la meilleure chance de parvenir à une paix durable.

Comme les intervenants l'ont souligné aujourd'hui, la poursuite de la présence de combattants étrangers et l'afflux d'armes et de munitions dans les

zones contrôlées par les séparatistes font constamment craindre une reprise des hostilités. La Nouvelle-Zélande demande à toutes les parties au conflit d'honorer leurs engagements à garantir un cessez-le-feu durable et véritable et à procéder au retrait vérifié des armes prohibées.

Sur le plan politique, un certain nombre d'éléments importants du processus de Minsk n'ont toujours pas été réglés. Nous exhortons les parties à s'entendre sur les modalités permettant la tenue d'élections libres et régulières dans les zones de conflit, conformément au droit ukrainien et aux normes de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et demandons que ces élections soient surveillées par l'OSCE. Le retour d'une paix durable dans la région passe par le rétablissement du contrôle par l'Ukraine de la frontière qu'elle partage avec la Russie. Or, pour que cela se produise, les parties devront parvenir à s'entendre sur l'ensemble des éléments politiques des accords de Minsk et les mettre en œuvre.

Toutes les parties au conflit ont convenu que l'OSCE jouerait un rôle spécial dans le suivi et la vérification du respect des accords de Minsk. Pourtant, l'OSCE ne cesse de faire état jour après jour d'importantes restrictions d'accès à l'ensemble de l'est de l'Ukraine. Les séparatistes doivent respecter tous les engagements contractés à Minsk, en veillant notamment à ce que les observateurs de l'OSCE soient en mesure d'accomplir leur travail en toute sécurité et efficacité. Nous appelons la Russie à user de son influence considérable sur les séparatistes pour qu'ils s'y conforment.

Le douzième rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Ukraine recense une troublante liste de violations des droits de l'homme dans l'est de l'Ukraine et en Crimée, comme par exemple l'absence de protection et de justice pour les victimes, l'impunité pour les auteurs de crimes dans les deux camps et la prévalence d'un climat de peur dans les territoires contrôlés par les séparatistes. Nous demandons de toute urgence que les lieux de détention fassent l'objet d'une surveillance indépendante et que des enquêtes soient menées dans les cas de violations des droits de l'homme, pour en faire répondre les responsables. Il est évident que les problèmes humanitaires sont importants, et que des millions de personnes sont touchées dans la zone de conflit. Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, la situation est déjà désastreuse dans certaines régions, mais avec l'arrivée de l'hiver, les conditions de vie déjà

difficiles des civils touchés par le conflit ukrainien risquent de devenir encore plus périlleuses.

Nous avons également entendu que des infrastructures vitales avaient été endommagées durant le conflit et avaient besoin d'être réparées. Nombreux sont ceux qui ne possèdent plus de logement convenable en raison des bombardements des zones résidentielles. Il est devenu de plus en plus difficile de garantir l'accès à l'alimentation. Les mines antipersonnel et les engins non explosés présentent de graves dangers pour les civils, ce qui met en lumière la nécessité de mener des opérations de déminage et des activités de sensibilisation des deux côtés de la ligne d'affrontement.

La situation difficile à laquelle les civils sont confrontés a été considérablement aggravée par les restrictions imposées aux acteurs humanitaires ces derniers mois, notamment les exigences d'inscription imposées par les séparatistes. Nous appelons toutes les parties à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que l'aide humanitaire puisse parvenir à ceux qui en ont besoin en Ukraine, sans entrave.

Le Conseil a antérieurement décidé qu'il resterait saisi de la situation en Ukraine. Tant que les questions fondamentales n'auront pas été réglées, le Conseil doit continuer à suivre de très près la situation.

M. González de Linares Palou (Espagne) (*parle en espagnol*): Nous remercions M. Eliasson, Vice-Secrétaire général; M. Šimonović, Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme; l'Ambassadeur Apakan, Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) déployée en Ukraine; et M. Ging, Directeur de la Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, des informations qu'ils ont fournies au Conseil. Je voudrais également remercier la délégation lituanienne d'avoir pris l'initiative de convoquer cette réunion.

Voici plusieurs mois que le Conseil s'est réuni pour la dernière fois pour examiner globalement la situation en Ukraine, plus précisément en juin (S/PV.7457). L'Espagne est favorable à ce que le Conseil continue de suivre de près la situation en Ukraine, ainsi que l'évolution du processus en cours relatif aux accords de Minsk.

Ma délégation déplore la recrudescence des hostilités que l'on observe depuis le début de novembre le long de la ligne de démarcation. Nous déplorons

également le fait que, comme nous l'avons entendu dire aujourd'hui, les progrès réalisés en ce qui concerne l'application des accords de Minsk ne sont pas aussi rapides que nous le souhaiterions tous. Par conséquent, l'Espagne demande qu'un nouvel élan soit imprimé à l'esprit de compréhension, qui a toujours été promu par les pays du format Normandie, pour faire avancer l'application intégrale des accords de Minsk.

Pour cette raison, ce processus de négociations doit continuer à jouer un rôle décisif dans le règlement de la crise. Il ne s'agit pas d'un processus parfait, et il ne couvre pas non plus tous les aspects de la crise. Néanmoins, il est incontestablement l'option la plus appropriée dont nous disposions pour parvenir à un règlement politique de ce conflit, qui n'aurait jamais dû éclater et qui n'a que trop duré. C'est pourquoi il est essentiel de consolider le cessez-le feu et d'honorer les engagements contractés relativement au retrait des armes lourdes, pour que les efforts déployés sur le volet politique puissent aboutir à des résultats durables.

En outre, l'Espagne salue et apprécie le travail important effectué par la Mission spéciale d'observation de l'OSCE. Il est essentiel de garantir à cette Mission l'accès à l'ensemble du territoire pour qu'elle puisse s'acquitter pleinement de son mandat. En outre, il est crucial que toutes les parties au conflit respectent scrupuleusement et sans faire d'exceptions le statut de la Mission spéciale d'observation et de ses membres.

Il est également nécessaire et urgent que toutes les parties prenantes renouvellent et renforcent leur volonté politique et leurs efforts pour contribuer à la mise en œuvre pleine et effective des accords de Minsk. À cet égard, je tiens à réaffirmer l'appui résolu de l'Espagne au Président Poroshenko, pour sa détermination à renforcer le processus de réformes juridiques et constitutionnelles, porteur de stabilité et de progrès au pays et au peuple ukrainien. Par ailleurs, certaines de ces réformes sont indispensables pour la tenue rapide d'élections locales dans l'est du pays, conformément au processus de Minsk.

Nous sommes vivement préoccupés par les violations graves des droits de l'homme qui persistent, notamment dans les républiques autoproclamées de Donetsk et de Louhansk. Ces violations ont été condamnées dans le dernier rapport de la Mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine. Nous ne pouvons pas non plus passer sous silence les informations faisant état de violations des droits de

l'homme en Crimée et les atteintes et actes d'agression dont fait l'objet la minorité tatare dans la péninsule.

Dans ce contexte, je voudrais me référer au dernier rapport de la Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, M^{me} Thors, qui a été publié en novembre. Ce rapport appelle à l'édification d'une société tolérante et diverse, dans un cadre institutionnel solide. Il faut donner priorité à la protection efficace des droits de l'homme de tous les habitants de toutes les régions de l'Ukraine. Nous nous félicitons de l'adoption en août, par le Président de l'Ukraine, de la première stratégie nationale en matière des droits de l'homme. Nous espérons qu'elle sera rapidement et pleinement mise en œuvre, par l'entremise du plan d'action qui a été annoncé. De même, nous nous félicitons de ce que ce pays ait accepté la compétence juridictionnelle de la Cour pénale internationale, ce qui permettra de mener des enquêtes sur des crimes éventuels relevant du Statut de Rome.

Le travail réalisé par la Mission spéciale d'observation pour ce qui est de l'information et de la sensibilisation en matière des droits de l'homme revêt la plus haute importance et bénéficie de notre plein appui. Par conséquent, il faut garantir à cette Mission un accès à l'ensemble du territoire ukrainien, sans restriction.

Sur le plan humanitaire, nous sommes particulièrement préoccupés par le sort des centaines de milliers de déplacés et de réfugiés, tant à l'intérieur de l'Ukraine que dans les pays voisins. Je ne saurais manquer de mentionner les nombreuses victimes civiles que fait ce conflit, jour après jour. D'autre part, avec l'approche de l'hiver, la situation ne fait que se détériorer, en particulier pour les populations qui se trouvent dans les zones contrôlées par les groupes armés. Nous jugeons inacceptables les restrictions et les entraves persistantes à l'accès des organisations humanitaires, comme Médecins sans frontières, à ces zones. La survie de milliers de personnes dépend toujours de l'aide humanitaire et toute entrave à ces efforts est donc inexcusable.

Pour terminer, ma délégation voudrait attirer de nouveau l'attention sur la résolution 68/262 de l'Assemblée générale et réaffirmer notre ferme conviction que toute solution durable et viable passe par le respect de la souveraineté, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

M^{me} Sapag Muñoz de la Peña (Chili) (*parle en espagnol*) : Comme nous l'avons mentionné à d'autres

occasions, c'est un plaisir de voir une femme présider les travaux du Conseil de sécurité, même si elle est en train de se retirer.

Nous nous félicitons des exposés de M. Jan Eliasson, de M. Ging, de M. Šimonović et de l'Ambassadeur Apakan. Nous saluons également la présence des Ministres des affaires étrangères de la Lituanie et de l'Ukraine.

Nous voudrions exprimer nos vives préoccupations face à la recrudescence des tensions dans diverses localités de la province de Donetsk. Nous sommes particulièrement préoccupés par le non-respect de l'interdiction d'utiliser des armes lourdes, comme l'ont souligné d'autres orateurs. Par conséquent, il est impératif de préserver immédiatement le cessez-le-feu.

Comme nous l'avons déjà indiqué, nous sommes convaincus que le plein respect du cessez-le-feu, surveillé et vérifié par la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, en vertu des dispositions des accords de Minsk et du dialogue entre les parties, est le seul moyen de parvenir à une paix durable. Nous appelons les parties à s'abstenir de toute action incompatible avec la Charte des Nations Unies, le droit international et le droit international humanitaire.

Nous sommes extrêmement préoccupés par les multiples répercussions de cette crise et son impact sur la population civile, surtout dans les localités contrôlées par les groupes armés. Nous exhortons les parties à respecter pleinement les droits de l'homme, y compris les droits des minorités, et à veiller à ce que les auteurs de ces violations et de ces atteintes soient traduits en justice. L'application du principe de responsabilité est également un moyen de contribuer à l'application des accords de Minsk.

La situation humanitaire est une question incontournable. Nous sommes préoccupés par la situation des déplacés et des personnes qui ont besoin de protection, notamment les personnes âgées, comme l'a indiqué M. Ging aujourd'hui. L'accès à l'aide humanitaire est essentiel et doit être garanti. La détérioration des conditions climatiques, suite à l'arrivée de l'hiver, aura des incidences graves sur les populations ayant besoin d'aide, en particulier sur les enfants et d'autres groupes vulnérables. La communauté internationale doit être prête à répondre aux appels humanitaires y relatifs et à contribuer à la mise en œuvre des mesures qui s'imposent en matière de santé publique.

L'heure est venue pour le Conseil de signaler à nouveau aux parties qu'elles doivent impérativement créer des conditions permettant l'application effective des accords de Minsk. Les faits démontrent que les appréhensions concernant le respect précaire des accords peuvent être justifiées dans un contexte de tensions structurelles. Seul un dialogue politique dans le cadre de Minsk permettra de rompre ces cycles de violence.

M. Gombo (Tchad) : Je voudrais remercier de leurs exposés les différents intervenants, M. Jan Eliasson, Vice-Secrétaire général, M. Ivan Šimonović, M. John Ging et M. Ertuğrul Apakan. Je voudrais saluer la présence parmi nous des Ministres des affaires étrangères de la Lituanie et de l'Ukraine.

Le Tchad est préoccupé par la grave situation sécuritaire et humanitaire qui prévaut dans l'est de l'Ukraine malgré la signature des accords de Minsk, le 12 février 2015. Les populations civiles sont les premières victimes des combats et des bombardements. Le coût humain de la crise ukrainienne est lourd, selon les statistiques des agences humanitaires : plus de 9 000 personnes tuées depuis le début des événements et plus de 2,5 millions de déplacés internes et de réfugiés, y compris des milliers de personnes vulnérables sans accès à l'assistance humanitaire. À cela s'ajoute la destruction massive des infrastructures publiques et privées, sans compter les immenses souffrances que vivent les populations civiles affectées.

Face à cette situation humanitaire préoccupante, il est urgent d'assurer un accès libre et sans entrave aux zones de conflit, afin de livrer l'aide humanitaire nécessaire aux déplacés internes et d'améliorer leurs conditions de vie. Le Tchad reste convaincu que la solution à la crise ukrainienne est politique et qu'elle dépend largement de la volonté des parties concernées de s'engager dans un véritable processus de négociation pour parvenir à une paix durable. Dans cette optique, nous appelons à la mise en œuvre des accords de Minsk, comme le stipule la résolution 2202 (2015) du 17 février, y compris le cessez-le-feu durable, dont nous déplorons les violations constantes par les parties au conflit. Le retrait des armes lourdes, ainsi que l'observation des autres dispositions pertinentes desdits accords sont, entre autres, les moyens d'apaiser la violence. Dans cette perspective, les observateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ne devraient pas faire l'objet de restrictions dans leur mission. De même, la mise en œuvre des mesures envisagées doit se faire dans le respect des normes internationales et des

recommandations contenues dans le rapport du Haut-Commissariat aux droits de l'homme sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine et conformément au droit international.

M^{me} Adnin (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres membres du Conseil pour remercier tous les intervenants d'aujourd'hui de leurs analyses incisives sur la situation en Ukraine. Je voudrais également saluer la présence parmi nous aujourd'hui des Ministres des affaires étrangères de la Lituanie et de l'Ukraine. Près de six mois se sont écoulés depuis la dernière séance du Conseil sur la question (voir S/PV.7498), et nous aimerions croire que la situation se stabilise en Ukraine. Cependant, après avoir écouté les intervenants, nous partageons les préoccupations d'autres membres du Conseil à propos de la situation sécuritaire, humanitaire et des droits de l'homme dans ce pays.

La Malaisie prend note des progrès accomplis à ce jour dans la mise en œuvre des 13 points des accords de Minsk, notamment pour ce qui est du maintien du cessez-le-feu, du retrait des armes, de la libération des personnes prises en otage et des travaux sur les réformes constitutionnelles. Toutefois, ces progrès sont loin d'être irréversibles. C'est pourquoi nous appelons toutes les parties à appliquer pleinement les dispositions des accords de Minsk. Nous les exhortons, en particulier, à coopérer pleinement avec la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), afin de lui permettre de s'acquitter de son mandat, y compris en lui assurant un accès total et sans entrave aux zones contrôlées par les rebelles dans la région du Donbass et en lui donnant les informations dont elle a besoin pour vérifier le retrait des armes lourdes.

La Malaisie attend avec intérêt les progrès qui seront accomplis par les deux parties pour définir les modalités de la tenue d'élections locales dans certaines régions de Donetsk et Louhansk, conformément aux accords de Minsk et à la législation ukrainienne. Nous prenons note de la prorogation du délai fixé pour la mise en œuvre des accords de la fin de cette année à la fin de 2016. Au lieu de se renvoyer la responsabilité des retards pris dans l'application des accords, les parties doivent s'engager dans des négociations menées de bonne foi et utiliser ce délai supplémentaire pour redoubler d'efforts en vue de s'attaquer aux questions que sont la réforme constitutionnelle et la décentralisation de la région de Donetsk et de Louhansk.

La Malaisie est vivement préoccupée par les allégations faisant état de violations du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme en Ukraine. Nous exhortons toutes les parties à respecter le droit international et le droit international humanitaire, notamment en ce qui concerne la protection des civils. Les signalements d'exécutions sommaires et de détentions arbitraires de civils, ainsi que d'actes de torture et de disparitions forcées doivent faire l'objet d'une enquête approfondie afin de garantir le respect du principe de responsabilité. Nous appelons également les parties à respecter le droit à la liberté d'opinion, d'expression et de réunion pacifique. À cet égard, la Malaisie se félicite des progrès réalisés par le Gouvernement ukrainien, qui a mis en place une stratégie nationale des droits de l'homme en août, et attend avec intérêt son application par le biais d'un plan d'action. Par ailleurs, nous exhortons toutes les parties à permettre l'acheminement de l'aide humanitaire sans entrave et en toute sécurité à ceux qui sont dans le besoin. Nous réaffirmons notre position selon laquelle l'aide humanitaire doit être acheminée conformément au droit international et au droit international humanitaire et doit respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Nous demeurons préoccupés par les violations croissantes et insidieuses des droits de l'homme en Crimée, en particulier en ce qui concerne le droit à la vie, à la liberté, à la sécurité et à l'intégrité physique, à la liberté d'expression et de réunion pacifique, ainsi qu'à une éducation dans sa langue maternelle. Nous exhortons les autorités *de facto* de la Crimée à donner à la Mission de l'ONU de surveillance des droits de l'homme en Ukraine l'accès dont elle a besoin pour s'acquitter efficacement de son mandat. La Malaisie tient à rappeler la résolution 68/262 de l'Assemblée générale, adoptée l'année dernière à une très large majorité des États Membres, sur le statut de la République autonome de Crimée. Nous partageons l'évaluation faite par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme selon laquelle le respect de cette résolution est d'une importance cruciale pour un environnement propice à la promotion et à la protection des droits de l'homme en Ukraine.

Enfin, la Malaisie réaffirme son attachement à un règlement pacifique du conflit en Ukraine, sur la base des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous réaffirmons également que le plein respect de l'ensemble de mesures en vue de

l'application des accords de Minsk, adopté en février et approuvé par le Conseil dans sa résolution 2202 (2015), est essentiel pour rétablir la confiance en vue de parvenir à un règlement politique du conflit. Aucune solution militaire n'est viable à long terme, et cela ne ferait que mener à de nouvelles catastrophes humanitaires. Je voudrais également saisir cette occasion pour saluer la volonté et les efforts inlassables déployés par diverses organisations, dont le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, pour fournir une aide et des services de base aux personnes touchées par la crise en Ukraine. De même, nous nous félicitons du travail accompli par l'OSCE et la Mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine. Nous affirmons, par ailleurs, l'importance du rôle joué par le format Normandie et le Groupe de contact trilatéral, et nous exhortons les parties concernées à intensifier leur coopération en toute bonne foi par le biais de ces mécanismes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis d'Amérique.

Je tiens tout d'abord à m'associer à mes collègues pour remercier les personnes qui ont fait des exposés, M. Eliasson, Vice-Secrétaire général, M. Šimonović, Sous-secrétaire général, M. Ging, Directeur des opérations, et l'Ambassadeur Apakan. Les équipes de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) sont actives sur le terrain, travaillant dans des conditions extrêmement difficiles, et nous tenons à leur exprimer la gratitude des États-Unis et, j'en suis sûre, de l'ensemble de la communauté internationale. Nous remercions le Ministre des affaires étrangères, M. Pavlo Klimkin, et le Ministre des affaires étrangères, M. Linas Linkevičius, de s'être joints à nous.

Je voudrais tout d'abord m'excuser du retard mis dans l'ouverture de la présente séance ; le retard était inévitable et très important pour préserver l'intégrité du Conseil de sécurité. Je dois aussi souligner l'importance et le caractère essentiel de la communication indépendante des faits pour l'application des Accords de Minsk et de la résolution 2202 (2015).

En affirmant, comme l'Ambassadeur de la Fédération de Russie l'a fait auparavant, que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) ne devrait pas présenter d'exposé, on se demande ce que la Russie cherche à cacher. Mais nous comprenons qu'il veuille empêcher, hélas, le Conseil d'entendre des faits

dérangeants, et il est absolument essentiel que nous ne le permettions pas ; il faut que les faits soient présentés tels quels.

Comme nous l'avons entendu dire aujourd'hui, la situation actuelle en Ukraine semble être bien différente de celle qui prévalait lorsque nous nous sommes réunis en juin, quelques jours à peine après l'offensive combinée des forces séparatistes et russes qui ont coordonné les attaques à l'ouest de la ligne de cessez-le-feu à Donetsk. Mais la terrible situation qui prévalait en juin ne peut servir de base pour nos évaluations ou nos actions. Si les affrontements majeurs sont en baisse depuis le cessez-le-feu du 1^{er} septembre, ce qui revêt une extrême importance pour tous les personnes affectées, cette crise ne reste pas moins réelle, pas moins urgente et pas moins inquiétante. Il y a encore, comme nous l'avons entendu dire, des violations au quotidien du cessez-le-feu et, comme cela a été décrit de façon très détaillée aujourd'hui, les citoyens de l'Ukraine, de toute l'Ukraine, continuent de souffrir énormément.

Parlons clairement des raisons qui font que nous sommes de nouveau réunis ici ainsi que des moteurs permanents de cette crise. Nous sommes ici parce que la Russie continue d'occuper la région ukrainienne autonome de Crimée, en violation du droit international, des obligations découlant d'un traité, de l'Acte final d'Helsinki et de la résolution 68/262, adoptée par 100 Membres de l'Assemblée générale, qui a invalidé le simulacre de référendum tenu en Crimée et appelé au respect de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Les autorités là-bas ont rassemblé des charges contre tous ceux qui critiquent l'occupation et ciblé plus particulièrement la communauté tatare, dont des membres ont été battus, détenus arbitrairement et victimes de descentes de police. Nous sommes ici parce que même aujourd'hui Moscou continue d'armer, d'entraîner et d'appuyer les séparatistes dans l'est de l'Ukraine, et de combattre à leurs côtés. Mercredi, le HCDH a confirmé « l'afflux de munitions, d'armes et de combattants en provenance de la Fédération de Russie dans les territoires contrôlés par les groupes armés ». Une robuste force militaire combinée de Russes et de séparatistes, commandée par des officiers russes, continue d'opérer en territoire ukrainien.

Nous sommes ici parce que Moscou et les séparatistes continuent d'entraver l'action internationale de surveillance et de saper le cessez-le-feu et les perspectives de paix. Les observateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

font face à une obstruction quotidienne. Rien que ce week-end, les observateurs de l'OSCE en patrouille ont été menacés par des séparatistes munis d'armes automatiques.

Nous sommes ici parce qu'au mépris flagrant des engagements qui ont été pris, les séparatistes appuyés par des Russes continuent d'attaquer les positions ukrainiennes le long de la ligne de contact presque chaque jour, parfois au mortier, pourtant interdit en vertu des accords sur le retrait des armes. Des soldats et des civils ukrainiens continuent d'être tués ou blessés dans ces attaques, et nous ne pouvons nous permettre de nous en accommoder. L'effet cumulé de l'agression de Moscou reste les souffrances inutiles infligées à une multitude de civils ukrainiens. Près de 1,5 million de personnes ne peuvent retourner à leurs maisons, à leurs écoles et retrouver des conditions de vie normales. L'hiver est là et non moins de 300 000 personnes résidant le long de la ligne de contact ont besoin de couvertures, de carburant et de vêtements pour supporter les rigueurs de l'hiver.

Pourtant, malgré ce besoin pressant, peu d'organisations de secours sont en mesure de travailler dans les zones contrôlées par les séparatistes car, comme nous avons entendu M. John Ging nous le dire, les séparatistes ont suspendu les activités des organisations humanitaires des Nations Unies et internationales et les ont expulsées en juillet. Seule une fraction de l'aide nécessaire pour les 2 millions de personnes qui en ont besoin dans ces zones est acheminée. Nous avons entendu tout à l'heure l'Ambassadeur de la Fédération de Russie nous parler avec émotion de la situation désespérée des personnes vivant dans le Donbass, alors que ce sont les séparatistes de la Russie qui ont expulsé les organisations humanitaires et qui, pour l'essentiel, ne les ont pas laissées reprendre leurs opérations.

Nous demandons instamment à Moscou d'honorer enfin les engagements pris en signant les Accords de Minsk et de veiller à ce que les séparatistes lèvent les restrictions et permettent la reprise immédiate de l'acheminement de l'aide absolument cruciale. Nous encourageons aussi le Gouvernement ukrainien à redoubler d'efforts pour faciliter la circulation des civils et des transports de toute espèce à travers la ligne de contact et à poursuivre la fourniture des prestations sociales, éducatives et économiques aux personnes déplacées à l'intérieur du pays et à d'autres dans le besoin.

Il y a eu aussi une détérioration vivement préoccupante de la situation des droits de l'homme dans le Donbass, comme décrit de façon approfondie par la Mission de l'ONU de surveillance des droits de l'homme en Ukraine. Son rapport cette semaine fait état de « nouvelles allégations de meurtres, de torture et de mauvais traitements, de détention illégale et de travail forcé » dans les zones contrôlées par les séparatistes. Les autorités autoproclamées dans l'est n'ont pas vérifié ces allégations ni arrêté et traduit en justice ceux qui seraient responsables de sévices et de mauvais traitements. La Mission a aussi fait état d'incidents dans les zones contrôlées par le Gouvernement ukrainien ; nous demandons instamment au Gouvernement de vérifier immédiatement toutes les allégations graves et crédibles.

Tout comme nous savons qui alimente ce conflit, nous savons ce qui doit être fait pour y mettre un terme. Les Accords de Minsk de septembre 2014 et de février 2015 sont le meilleur et le seul moyen d'établir la paix dans l'est de l'Ukraine. Pendant les six mois qui se sont écoulés depuis notre dernière réunion, nous avons vu comment des mesures mêmes incomplètes en vue de l'application des Accords de Minsk, comme le cessez-le-feu du 1^{er} septembre, peuvent réduire les pertes humaines et offrir l'occasion de progrès sur d'autres fronts. Ce qu'il faut maintenant, ce qui aurait dû se faire depuis longtemps, c'est une pleine application des Accords de Minsk. Toutes les parties doivent saisir cette occasion pour mettre pacifiquement un terme à ce conflit. Des avancées ont été enregistrées cette année dans ce sens, avec moins de pertes humaines et un retrait limité d'armes. Le moment est venu maintenant d'appliquer les Accords de Minsk et de régler le conflit. Cela permettra aux populations d'Ukraine de retrouver des conditions de vie normale et de se consacrer à l'édification d'une société européenne démocratique pour laquelle les Ukrainiens ont combattu et, pour beaucoup d'entre eux, sont morts.

Je voudrais préciser la voie qui mène à la paix telle que tracée dans les Accords de Minsk. Le plus immédiat, c'est que les violations quotidiennes de la ligne du cessez-le-feu prennent fin, que les armes lourdes soient retirées de la ligne de front, et qu'on autorise un accès plein et sans entraves à l'OSCE jusqu'à la frontière. Des élections locales légitimes doivent alors être organisées dans le Donbass. Les Accords de Minsk est très clairs s'agissant des conditions requises pour la tenue de ces élections : elles doivent se tenir conformément à la

législation ukrainienne et aux normes de l'OSCE, et sous observation de l'OSCE.

En octobre, le Président Poutine a réaffirmé son attachement aux normes requises par les Accords de Minsk et convenu que les deux parties doivent de toute urgence convenir de la mise en place de mécanismes électoraux conformes à ces normes. Mais depuis lors, la Russie et les séparatistes ont rejeté les propositions de l'Ukraine et de l'OSCE au motif qu'elles incluaient des éléments tels qu'un accès libre des médias et que le droit des partis politiques ukrainiens d'y participer. Si des élections ont pu se tenir dans le reste de l'Ukraine le 25 octobre et le 15 novembre, les habitants du Donbass, eux, continuent d'être privés de représentants légitimement élus, et la Russie et ses auxiliaires continuent de faire obstacle à l'action du Groupe de contact trilatéral.

La tenue d'élections légitimes est le préalable requis pour débloquer la mise en œuvre des autres mesures prévues dans les Accords de Minsk et pour permettre que les territoires contrôlés par les séparatistes soient réintégrés pacifiquement dans le système politique et juridique ukrainien. Comme convenu à Paris en octobre, les élections doivent être suivies de l'application de la loi ukrainienne sur le statut spécial et de l'entrée en vigueur de la loi d'amnistie. Une réforme constitutionnelle doit aussi trouver place et l'Ukraine y travaille depuis des mois. Ses projets d'amendements sur la décentralisation ont été approuvés par les experts juridiques de la Commission de Venise et ont reçu en août la première des deux approbations requises du Parlement.

Enfin, la Russie et les séparatistes doivent remplir leurs autres obligations en vertu des Accords de Minsk, à savoir le retrait de tous les combattants étrangers et de tout le matériel militaire, la libération de tous les otages et de toutes les personnes illégalement détenues, y compris Nadiya Savchenko et Oleg Sentsov, et le retour du contrôle de la frontière internationale au Gouvernement souverain d'Ukraine.

Ce n'est que lorsque toutes les parties auront souscrit de bonne foi à leurs obligations que nous verrons des progrès dans ce conflit. Dans l'intervalle, il y aura des pertes, et leur nombre ira inévitablement en augmentant.

Pour terminer, je vais essayer d'humaniser les enjeux. Marina Reznik est âgée de 13 ans. Un samedi du mois de janvier, elle est partie rendre visite à son père dans un quartier résidentiel de Marioupol. Ce jour-là,

les séparatistes ont annoncé qu'ils allaient lancer une offensive contre la ville. Le tir de roquettes qui a suivi a tué au moins 29 personnes et blessé 97 autres. Marina comptait au nombre des blessés. Lorsque l'obus a touché la maison, son père a essayé de la protéger en lui faisant un bouclier de son corps, mais deux fragments d'obus l'ont pénétrée. L'un a frappé sa colonne vertébrale. Près d'une année plus tard, Marina, dont l'amour pour la danse l'avait amenée à rêver de devenir professionnelle de hip-hop, ne sent toujours pas sa jambe droite. Elle ne peut pas marcher. Au lieu de danser, elle espère maintenant aider d'autres enfants qui ont été affectés par le conflit.

Nous sommes ici aujourd'hui parce que Moscou a commis une agression, parce que cette agression continue d'alimenter le conflit et parce que le conflit se répercute sur des innocents tels que Marina. Nous continuerons de nous réunir pour nous pencher sur cette crise. Nous continuerons d'insister pour être tenus au courant des faits jusqu'à ce que cette agression cesse et que la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine soient rétablies. Nous exhortons Moscou à choisir la voie de la paix et à honorer les engagements pris à Minsk.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne la parole à M. Pavlo Klimkin, Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine.

M. Klimkin (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la présente séance. Il y a un certain temps que le Conseil de sécurité ne s'est pas penché sur la situation à l'intérieur et autour de l'Ukraine (voir S/PV.7498), qui est fluctuante et dangereuse. Les détails ont changé, mais pas les faits. L'agression russe a pris des proportions nouvelles ; elle ne s'est certainement pas arrêtée. La Crimée est occupée. Le Donbass est attaqué. Minsk ressemble à un puzzle inachevé, mais j'espère que cela va changer. Il est grand temps que nous examinions la situation de plus près.

Je remercie mon ami le Ministre lituanien des affaires étrangères, M. Linas Linkevičius, d'avoir contribué à la convocation de la présente séance. Je remercie également les personnes qui ont présenté des exposés – le Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson ; le Sous-Secrétaire général, M. Ivan Šimonović ; le Chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) déployée en Ukraine, M. Ertuğrul Apakan, et le Directeur de la Division de la coordination et de l'intervention du

Bureau de la coordination des affaires humanitaires, M. John Ging – de leurs contributions instructives à la présente séance.

Près de 300 jours se sont écoulés depuis l'adoption de la résolution 2202 (2015), dans laquelle le Conseil a approuvé à l'unanimité les Accords de Minsk. Les mois ont passé. Des centaines, des milliers de personnes sont mortes. Pourquoi les Accords de Minsk ne sont-ils toujours pas mis en œuvre ? Pourquoi la paix n'est-elle pas rétablie ?

Le rétablissement de la paix est une question de motivation. La paix n'est possible que si elle est désirée. L'Ukraine désire la paix, parce que la paix est sa chance de survie. La Russie est-elle motivée ? La question reste ouverte. Juste après la signature des Accords de Minsk en février, nous attendions au minimum que le cessez-le-feu soit mis en œuvre. Nous nous attendions à ce que le retrait des armes et des troupes s'effectue en quelques jours ou en quelques semaines. Nous espérions un règlement politique final avant la fin de 2015. Telles étaient nos attentes lorsque les parties concernées ont signé les Accords de Minsk.

Cependant, l'encre de la signature russe n'était pas encore sèche que l'armée régulière russe, en collaboration avec des éléments pro-russes, lançait une attaque militaire de grande envergure contre Debaltseve. L'Ukraine a continué de souffrir. Il semble que la Russie se demande toujours si cela suffit ou si elle doit continuer. Les actes commis dans la petite ville de Debaltseve ont constitué un tour de force, un aperçu de la manière dont la Russie allait « appliquer » les Accords de Minsk. Elle a inauguré un mode d'action qui est toujours d'actualité : sabotage, blocus et mensonges.

Qu'a fait l'Ukraine pendant que la Russie tourmentait nos âmes et nos esprits ? C'est très simple : les forces ukrainiennes ont cessé le feu, comme a notamment pu le vérifier l'OSCE, et elles ont retiré leurs armes. La Mission spéciale d'observation de l'OSCE a eu pleinement accès à toutes les zones contrôlées par le Gouvernement ukrainien. En dépit des provocations et bombardements sans fin des terroristes pro-russes, l'Ukraine, en coopération avec l'OSCE et la communauté internationale, n'a ménagé aucun effort pour honorer l'engagement qu'elle avait pris d'éviter une crise humanitaire. Nous versons des prestations sociales aux habitants du Donbass occupé et à toutes les personnes qui parviennent à s'échapper de la zone contrôlée par les alliés de la Russie. Nous donnons sans attendre de remboursement.

L'Ukraine est en train d'ouvrir des centres logistiques humanitaires spéciaux, dans lesquels des centaines de personnes se rendent chaque jour, et de mettre en œuvre des projets de reconstruction des infrastructures. Suite à la levée des contrôles de sécurité, des équipes ont été déployées pour réparer les dégâts causés à des infrastructures essentielles d'approvisionnement en électricité et en eau. À l'issue d'un dialogue national sans exclusive, auquel ont notamment participé des représentants de la région du Donbass, le Parlement ukrainien a adopté en première lecture des amendements constitutionnels concernant la décentralisation, qui établissent un ordre spécial pour la gouvernance locale autonome dans certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk. Par ailleurs, comme cela a été indiqué plus tôt, l'Ukraine a présenté au Groupe de contact trilatéral un document de réflexion sur les modalités de la tenue des élections locales dans le Donbass. Enfin, nous fournissons un appui global à l'OSCE pour lui permettre de s'acquitter de son mandat sur l'ensemble du territoire ukrainien.

Voyons à présent ce qui se passe dans l'autre camp. Que fait la Fédération de Russie en tant que partie aux Accords de Minsk ? Globalement, elle ne fait rien. Au contraire, la Russie et les formations armées illégales qu'elle soutient se livrent à des actes de provocation et à des attaques massives, ce qui fragilise énormément le cessez-le-feu. Elle n'a pas retiré ses armes lourdes ni même les plus légères, elle manœuvre et les cache dans les zones interdites. Elle bloque l'accès de la Mission spéciale d'observation aux zones qu'elle contrôle. Elle refuse de libérer les otages dans le Donbass et les prisonniers politiques détenus dans des prisons russes, notamment Nadiya Savchenko, Alexander Kolchenko et d'autres. Elle entrave les activités des organismes humanitaires internationaux présents dans la région, notamment Médecins sans frontières. Elle s'oppose à ce que les élections locales dans le Donbass se déroulent en application de la législation ukrainienne et dans le respect des normes internationales. Elle bloque toute participation de l'OSCE. Naturellement, la Russie continue de relever ses contingents et de renforcer sa présence militaire dans le Donbass occupé.

Tout à l'heure, le Conseil a entendu de la bouche du représentant russe que la Russie n'était pas partie au conflit. C'est la rengaine habituelle selon laquelle il s'agit d'un conflit national. Une fois de plus, la partie russe affirme aujourd'hui, comme elle l'a déjà fait à maintes reprises, que les militaires russes présents sur place sont en vacances. Toutefois, la vérité peut être

prouvée de diverses manières : il y a seulement deux semaines, nous avons échangé un officier russe contre un des nôtres qui était retenu en otage. La Russie peut prétendre qu'Elvis est vivant, mais aucun mensonge ne pourra altérer les faits.

Nous devons nous demander pourquoi le discours russe est si diamétralement opposé à tout ce que nous avons entendu aujourd'hui dans les quatre exposés qui nous ont été présentés. La Russie vit-elle dans une autre dimension ? Ma réponse est non, en aucun cas. La Russie suit la même ligne de propagande depuis le début, car les Russes veulent un Donbass russe à l'intérieur d'une Ukraine russe. Notre objectif est simple, c'est la pleine mise en œuvre des Accords de Minsk. En rétablissant la paix, nous pourrions mener une vie normale et rétablir l'ordre public. Ce que nous voulons est un Donbass ukrainien et la paix pour les Ukrainiens du Donbass ukrainien. C'est la raison pour laquelle la Russie raconte tous ces mensonges.

Ce ne sont pas les Ukrainiens qui combattent la Russie, mais le contraire. Ce n'est pas l'Ukraine qui envoie des armes en Russie, mais le contraire. Ce n'est pas l'Ukraine qui a annexé des territoires russes, mais le contraire.

Depuis la signature des Accords de Minsk, les forces ukrainiennes et les sites civils ont fait l'objet de tirs d'artillerie et d'attaques à plus de 13 500 reprises. Les forces russes et les sbires pro-russes ont lancé de multiples offensives massives sur Debaltseve le 15 février, Maryinka et Shchastya le 3 juin, Starohnativka le 10 juin, et Shyrokyne à de nombreuses occasions. Pendant un temps, récemment, le nombre de morts avait arrêté de progresser. Cette trêve est maintenant terminée. La situation se détériore de nouveau. C'est une tendance très inquiétante. La seule chance d'empêcher que l'on retombe dans la guerre à proprement parler est que l'on adhère sans réserve aux Accords de Minsk, non seulement en paroles, mais en actes. Ces accords ne sont peut-être pas parfaits, mais ils sont le seul moyen de mettre fin à ce qui est en train de se produire dans le Donbass. L'Ukraine est pleinement attachée à ces accords, qui sont notre passerelle vers l'avenir. Nous ne les ferons pas voler en éclats.

Mais qu'est-ce qui pourrait bien motiver la Russie à y mettre un terme ? La situation ne changera pas tant que la Russie ne changera pas d'attitude. Elle doit respecter la résolution 2202 (2015). Elle doit appliquer tous les éléments nécessaires à un apaisement durable. Elle doit cesser les actes de provocation armés contre

les forces ukrainiennes dans le Donbass, accorder aux missions de l'OSCE un accès sans entrave à la frontière entre la Russie et l'Ukraine, arrêter, preuve à l'appui, d'appuyer les militants dans le Donbass, retirer ses troupes et ses armes du territoire de l'Ukraine, entamer des discussions pratiques et sincères sur les modalités de la reprise par l'Ukraine du plein contrôle de la frontière et, naturellement, œuvrer sans ambiguïté à l'instauration d'un régime électoral véritable, conforme aux critères de l'OSCE et au droit ukrainien. Le sabotage de l'un quelconque de ces éléments indispensables à la désescalade entraînerait fragmentation et instabilité, comme nous le voyons aujourd'hui. Pour garantir un apaisement durable, une action cohérente de la communauté internationale est nécessaire.

En mars, l'Ukraine avait officiellement demandé aux Nations Unies de déployer une mission de maintien de la paix afin d'appuyer l'application des Accords de Minsk. Cette mission — ou l'autre option probable, à savoir l'élargissement du mandat de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE —, serait cruciale pour appliquer certaines dispositions des Accords de Minsk, comme, par exemple, le désarmement des formations armées illégales, le suivi et la vérification du retrait des contingents et armements russes, l'acheminement et la distribution de l'aide humanitaire et la mise en place d'un environnement propice à la tenue d'élections locales conformes aux normes de l'OSCE. J'exhorte le Conseil de sécurité à assumer le rôle de premier plan nécessaire à l'établissement de cette mission.

Dans le contexte des horribles attaques terroristes survenues récemment, nous ne devons pas oublier les victimes innocentes de l'écrasement de l'aéronef assurant le vol MH17 de la Malaysia Airlines. Un an après cet incident, un groupe d'États animés des mêmes intentions et voulant faire en sorte que justice soit rendue pour les victimes et leurs familles, a lancé la création d'un mécanisme international répondant aux normes internationales les plus élevées en matière de légitimité, d'efficacité, de responsabilisation et de transparence pour faire en sorte que les responsables répondent de leurs actes. Sans surprise, un seul État a empêché l'adoption du projet de résolution à cet égard (voir S/PV.7498). Pourtant, le veto russe ne nous a pas découragés, bien au contraire. Le vote sur le projet de résolution portant sur la destruction du vol MH17 a été un moment de vérité, et la vérité est précisément ce que nous cherchons. L'Ukraine travaille en coopération étroite avec l'Australie, la Belgique, la Malaisie, les Pays-Bas et les autres nations endeuillées pour déterminer

un autre mécanisme crédible et efficace qui permette de rendre justice. L'Ukraine estime que le Conseil de sécurité devrait rester activement saisi de cette question. Lorsque le moment sera venu, le Conseil devra faire clairement savoir qu'il ne tolérera aucune infraction aux règles de sécurité de l'aviation civile et que justice doit être rendue — d'abord et avant tout pour tous ceux qui ont perdu leur fille, leur fils, leur grand-père ou leur grand-mère dans cette terrible catastrophe.

En contravention de la résolution 68/262 de l'Assemblée générale, la République autonome ukrainienne de Crimée et la ville de Sébastopol restent occupées par la Fédération de Russie, qui continue d'appliquer sa politique d'oppression contre la population locale, en particulier les Tatars de Crimée et les Ukrainiens. Je tiens à rappeler que, en vertu du droit international, la Russie doit assumer ses responsabilités de puissance occupante. Nous appelons la Russie à mettre immédiatement fin aux violations des droits de l'homme et à accorder aux observateurs internationaux des droits de l'homme un accès libre et sans conditions à la Crimée.

Toute guerre est une perversion au regard de la nature, de Dieu et de l'humanité. Et pourtant, l'histoire n'a connu que très peu de guerres plus perverses que celle-ci. Il s'agit d'une guerre entre des personnes qui, souvent, parlent la même langue, lisent les mêmes livres et écoutent la même musique. Toutes s'entendaient plutôt bien jusqu'à ce que la propagande ne convainque les Russes que l'Ukraine était gouvernée par des nazis. Il s'agit d'une guerre qui, officiellement, n'existe pas, contre un ennemi qui n'a jamais existé. Il s'agit d'une guerre qui permet à la Russie de se sentir forte, mais qui, en réalité, met ses faiblesses en évidence. Il s'agit d'une guerre du passé contre l'avenir. Nous devons y mettre fin et donner une chance aux Accords de Minsk avant qu'il soit trop tard.

Quelqu'un a dit un jour qu'une erreur qui est répétée n'est pas une erreur mais une décision. Plus de 9 000 personnes sont mortes entre 2014 et 2015 à cause des décisions de la Russie. L'heure est venue d'adopter une nouvelle attitude. L'Ukraine ne veut pas imposer quoi que ce soit à d'autres nations. Mais nous ne sacrifions notre propre liberté pour rien au monde. Tout ce que nous voulons, c'est vivre dans la paix et la tranquillité

et décider de notre propre destinée — et, lorsque cette agression sera réglée, c'est précisément ce que nous ferons. Ceux qui sont venus faire la guerre doivent partir. Ceux qui ont tué ces 9 000 personnes doivent être punis, et ils le seront. Ceux qui ont simplement été abusés par la propagande peuvent être pardonnés. Et ceux qui pensaient pouvoir faire plier la volonté de l'Ukraine doivent comprendre qu'ils ont échoué.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une déclaration supplémentaire.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Malheureusement, notre débat de ce jour n'a pas atteint le niveau d'analyse objective requis pour ce qui concerne l'application des Accords de Minsk et de la résolution 2202 (2015). Les mensonges qui ont émaillé la déclaration de la représentante des États-Unis d'Amérique prouvent que tout au long de la crise ukrainienne, de son déclenchement à aujourd'hui même, Washington, en appuyant ses partenaires à Kiev, joue un rôle délétère qui n'a rien à voir avec le format Normandie. C'est là, indéniablement, l'une des raisons pour lesquelles le travail visant à aboutir à un règlement politique est si peu simple. À dire vrai, la déclaration du Ministre ukrainien des affaires étrangères n'était pas vraiment marquée par davantage d'objectivité. Le plus important est qu'il a omis de mentionner que les autorités ukrainiennes avaient conscience de leur responsabilité concernant l'application des Accords de Minsk du 12 février et de la résolution 2202 (2015), qui a transformé ces Accords en un document juridiquement contraignant. Les autorités de Kiev ont fait précisément le contraire — et ce, plus d'une fois —, dilapidant ainsi la possibilité d'un règlement politique de la crise en Ukraine.

La Russie s'acquitte et continuera de s'acquitter de ses responsabilités tant en vertu du format Normandie qu'au sein du Groupe de contact tripartite. Nous espérons que, en définitive, la volonté politique nécessaire pour l'application des Accords de Minsk et de la résolution 2202 (2015) prévaudra également chez les autorités ukrainiennes. L'heure est peut-être véritablement venue d'adopter une nouvelle approche.

La séance est levée à 13 h 50.